

MEMORIAL
Session ordinaire no. 29
de l'Assemblée constituante
Salle du Grand Conseil - 2, rue de l'Hôtel-de-Ville
Jeudi 3 février 2011

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture
2. Personnes excusées
3. Prestation de serment de M. Léon Benusiglio
4. Approbation de l'ordre du jour
5. Désignation des scrutateurs
6. Communications de la Présidence
7. Information sur la consultation
8. Compte-rendu des activités du Bureau et de la Présidence collégiale en 2010
9. Règles de débat applicables au point suivant de l'ordre du jour
10. Prise d'acte de l'avant-projet de constitution
 - Présentation par la commission de rédaction
 - Prise de position des groupes
11. Election des membres de la Présidence collégiale (art. 14, alinéa 3)
12. Désignation des membres du Bureau et de leur suppléant (art. 20, alinéa 2)
- 13 Divers
- 14 Clôture

* * * * *

Ouverture de la séance à 14h00 par Mme Christiane Perregaux, coprésidente, présidente de la séance de 14h00 et de 17h00

1. Ouverture

La présidente. Mesdames et Messieurs, chères constituantes, chers constituants, en cette première séance de l'année, je vous souhaite à vous toutes et tous et aux vôtres encore une très bonne année et j'espère que nos travaux sentiront également qu'avec l'année nouvelle, un vent nouveau souffle sur notre Assemblée. Je me permets de vous demander un peu de silence, s'il vous plaît. Vous le savez, au début de cette année, notre collègue et ami Franck Ferrier est décédé après une courte et brutale maladie. De nombreux constituants et constituantes se sont rendus à ses obsèques, la semaine dernière. Au nom de l'Assemblée, nous avons envoyé nos condoléances à sa famille et nous voulons ici redire à son épouse, à sa famille, à ses amis, toute notre sympathie. Franck était très attaché à sa tâche de constituant et dans les différents ouvrages qu'il a écrits, la recherche de l'éthique en politique était un thème qui lui était cher. Je vous invite à rendre hommage à Franck Ferrier et de vous lever pour une minute de silence.

L'Assemblée se lève et observe une minute de silence.

La présidente. En accord avec les vœux de sa famille, l'Assemblée constituante versera à l'association Intore za Genève qui pilote l'opération « 300 cents vaches pour Bisesero » au Rwanda » que Franck Ferrier avait fondée et qu'il présidait, la somme qui, d'habitude, est utilisée pour l'envoi de fleurs. Si vous voulez individuellement marquer votre solidarité avec cette association et, à travers elle, votre amitié à Franck et à sa famille, des bulletins de versement se trouvent dans la salle des Pas-Perdus.

2. Personnes excusées

La présidente. Plusieurs personnes sont excusées, M. Thomas Büchi va venir d'ici quelques instants, Mme Louise Kasser est malade, M. Florian Irminger n'est pas présent ainsi que M. Pierre-Alain Tschudi ; M. Hirsch n'est pas là, en tout cas pour la première séance de cet après-midi, et M. Christian Grobet qui s'est blessé à ski ne sera pas là aujourd'hui.

Manifestation de sympathie dans la salle

La présidente. Pour lui souhaiter un bon rétablissement et lui envoyer un mot de notre part, une carte va circuler.

3. Prestation de serment de M. Léon Benusiglio

La présidente. Nous passons à la prestation de M. Léon Benusiglio qui remplace M. Franck Ferrier. Monsieur Benusiglio, voulez-vous venir devant l'Assemblée. Je vous remercie. Je vais lire le texte d'engagement et ensuite, vous conclurez en disant « Je le promets », « Je le jure » ou « Je m'y engage ». Je demande à l'Assemblée de bien vouloir se lever.

L'assemblée se lève.

La présidente donne lecture du serment.

Pour l'avenir de la République et canton de Genève et pour le bien-être de sa population, je m'engage à exercer ma fonction sans jamais perdre de vue qu'elle est une délégation de

l'autorité suprême du peuple, dans le respect du droit et en ayant pour seul guide les intérêts de la République ainsi que la sauvegarde des libertés et des droits fondamentaux; à me vouer avec diligence à la mission d'élaborer un projet de nouvelle constitution dans le délai prévu par la loi; à respecter le règlement de l'Assemblée constituante; à être à l'écoute des autres et à travailler en tout temps dans le respect mutuel.

La présidente. Je vous prie de dire « Je le promets », « Je le jure » ou « Je m'y engage » en levant la main droite.

M. Benusiglio. Je le promets.

La présidente. Merci Monsieur Benusiglio. Je vous prie de regagner votre place. Je vous souhaite la bienvenue dans notre Assemblée.

Applaudissements

4. Approbation de l'ordre du jour

La présidente. Nous sommes au point 4 « Approbation de l'ordre du jour ». S'il n'y a pas de remarque, je considère qu'il est approuvé et que nous pouvons passer au point 5, « Désignation des scrutateurs » dont nous aurons besoin, tout à l'heure, après la pause, pour la procédure d'élection.

5. Désignation des scrutateurs

La présidente. Nous avons deux personnes qui étaient prévues comme scrutateurs qui sont malades aujourd'hui. Je vous lis la liste des scrutateurs :

Distribueront les bulletins M. Guy Tornare, Mme Simone de Montmollin et M. Michel Chevrolet.

Le groupe de dépouillement sera composé de ces personnes, plus Mme Annette Zimmermann, M. Boris Calame, Mme Sophie Florinetti, M. Olivier Perroux et M. Maurice Gardiol qui sera responsable du dépouillement

La présidente. Nous passons au point 6.

6. Communications de la Présidence

La présidente. Nous n'avons pas de communication particulière de la Présidence. Nous avons un certain nombre de communications qui vont vous être données. C'est pourquoi je passe tout de suite au point 7.

7. Informations sur la consultation

La présidente. J'aimerais, avant de vous donner quelques informations, vous dire que vous avez à vos places un certain nombre de documents. Comme il y en a beaucoup, j'aimerais déjà vous dire ceux qui concernent effectivement la consultation : il s'agit du questionnaire, des principes, du programme des manifestations et, bien sûr, du texte le plus important qui est l'avant-projet. Donc, quelques informations, vous en avez d'ailleurs aussi reçu par e-mail. Ce qui nous importe dans cette consultation, c'est véritablement de pouvoir intéresser la

population aux travaux de la Constituante et de solliciter son avis sur cet avant-projet, en espérant extrêmement vivement une participation très large de la population. Comme vous le savez sans doute, trois types de public sont visés. D'abord, dans une consultation « à la fédérale », comme on le dit fréquemment, plus de 500 institutions, organismes privés et publics, comme les autorités, les corps institutionnels, les associations, vont recevoir tous les documents pour pouvoir répondre à la consultation. Il est bien évident que les organisations et les associations qui, pour une raison ou une autre, n'auraient pas reçu ces documents, peuvent également répondre à la consultation. Le deuxième public cible est celui de 1'000 personnes disposant du droit de vote à Genève, choisies par tirage au sort par l'office cantonal de la population. Et le troisième public cible, c'est effectivement toutes les personnes intéressées, la population dans le sens le plus large, groupes ou personnes individuelles, qui peuvent demander les documents au Secrétariat, les imprimer en ligne ou les remplir en ligne. Dès le 5 février, la page d'ouverture du site de l'Assemblée est consacrée à la consultation et donne toutes les informations. La consultation – et Jacques-Simon Eggly a raison de me le rappeler – n'est pas pour les constituantes et constituants qui ont bien d'autres possibilités de s'exprimer et de donner leur avis sur la question.

La consultation est organisée en deux parties, un questionnaire de 27 questions qui reprend des questions proposées généralement par les commissions. Et puis, l'avant-projet, bien sûr, au sujet duquel les commentaires peuvent avoir lieu, tant sur l'avant-projet en général que les articles en particulier. Bien sûr que le Secrétariat reste à disposition pour toutes les questions que vous pourriez avoir. Mais, n'oublions pas que la consultation est lancée samedi prochain, samedi 5 février, par une première manifestation, un tour du canton, jalonné par quelques arrêts dans quelques communes, en bus à deux étages avec la formule : « La Constituante près de chez vous », l'occasion de rencontrer la population là où nous nous arrêterons et de pouvoir distribuer les documents que vous avez sur vos pupitres. Nous voulons, à cet égard, remercier les communes qui ont été très coopérantes et qui ont montré une grande disponibilité pour que nous puissions passer chez elles. Ensuite, vous dire une toute petite précision, mais qui est nécessaire quand même, c'est que samedi matin, à la place de Neuve à huit heures où nous nous donnerons rendez-vous, nous ne pourrions pas attendre les retardataires qui peuvent nous retrouver alors à d'autres étapes. Vous savez aussi qu'il y aura au cours de la consultation, plusieurs soirées-rencontres qui se donneront aussi dans plusieurs localités et nous avons besoin que vous puissiez y participer également. Les inscriptions pour participer à ces soirées-rencontres sont toujours ouvertes et nous comptons sur vous. En fait, pour terminer, non pas sur la consultation mais sur cette première information, nous voulons surtout vous inviter à être actifs et actives dans cette étape de façon à ce que cette consultation soit une réussite, que le plus de personnes individuelles, de groupes, d'organisations puissent y répondre et nous offrent des résultats pour la suite des travaux.

La présidente. Je passe au point 8 de l'ordre du jour.

8. Compte-rendu des activités du Bureau et de la Présidence collégiale.

La présidente. Vous avez également reçu sur vos bureaux le compte-rendu des activités qui va de février 2010 à janvier 2011 de la Présidence et du Bureau de l'Assemblée. Vous imaginez bien que je ne vais pas lire ce rapport mais revenir sur quelques éléments particuliers et les perspectives pour 2011. Soulignons d'abord que nous avons rempli notre objectif principal de 2010. Il s'agissait d'avoir pour décembre un avant-projet de constitution. Ce dernier a été terminé début janvier 2011. On peut donc dire que les délais ont été tenus et nous en remercions la commission de rédaction et notre secrétaire juriste, Mme Irène Renfer, malade aujourd'hui, qui y ont fortement contribué.

Applaudissements

La présidente. Pour y arriver, les plénières ont-elles été fructueuses et efficaces comme nous le souhaitions ? Je vous laisse y répondre, mais sans parler du fond, nous aurions préféré qu'elles se déroulent parfois dans plus d'écoute et de respect. Dans notre rapport, les questions d'intendance et d'organisation matérielle prenaient encore une place prépondérante, mais les difficultés ressenties pendant la période d'organisation de l'Assemblée se sont estompées et vous remarquerez que dans ce rapport, ce sont avant tout les travaux que nous avons conduits pour l'élaboration de l'avant-projet qui sont au centre du document. Les commissions se sont réunies en moyenne vingt fois chacune, ce qui nous a permis de mener nos travaux de commission à bien ; elles ont organisé plusieurs manifestations ouvertes au grand public ou à des publics particuliers. Les communes, notamment, ont été invitées à rencontrer certaines commissions et elles ont répondu favorablement à ces invitations. Dès le mois de mai, l'Assemblée a siégé à 22 reprises en Assemblée plénière pour traiter les rapports des 5 commissions. Rappelons que ces rapports contenaient 752 thèses et que 542 amendements ont été déposés. Ce travail impressionnant s'est déroulé selon les thématiques dans un certain calme ou dans une vive confrontation. Le changement de rythme occasionné par les plénières hebdomadaires a demandé une grande souplesse d'organisation au Secrétariat général qui a dû engager des étudiants auxiliaires pour faire face à l'accroissement de travail. Du personnel temporaire a également été engagé au printemps pour la mise en page de l'édition des rapports de commission et une secrétaire a été engagée en fin d'année pour aider la secrétaire adjointe chargée de la communication pendant la période de la consultation. Le Secrétariat général a apporté son concours opérationnel tout au cours de l'année aux travaux des organes de l'Assemblée. Ce ne fut pas une tâche facile, que soit ici remerciée Mme Sophie Florinetti et son équipe.

Applaudissements

La présidente. Nous voulons relever l'engagement des membres du Bureau, leur volonté commune de trouver des solutions aux questions qui se sont posées, la recherche de compromis, parfois après de très longs débats. Le Bureau s'est réuni à 40 reprises pour gérer la complexité des dossiers habituels, en collaboration avec le Secrétariat général, organiser les séances plénières habituelles, les conférences de presse, mettre en place la consultation, s'occuper des finances, s'occuper du budget qui a été accepté par le Grand Conseil. La Présidence, quant à elle, a pris une bonne décision en ne changeant de président en charge que tous les 6 mois : ce changement a permis notamment d'avoir un meilleur suivi des dossiers et de mieux collaborer avec le Secrétariat général en ayant avec lui un contact très régulier. Mme Marguerite Contat Hickel a présidé les 6 premiers mois et M. Thomas Büchi, en remplacement de M. Jacques-Simon Eggly, les 6 derniers. L'anticipation des étapes du processus d'élaboration de la nouvelle constitution, leur organisation et planification ont été particulièrement traitées par la Présidence, tout comme les éléments touchant à la communication, ces questions étant ensuite traitées au Bureau. La Présidence s'est réunie en général deux fois par semaine, ce qui fait un nombre impressionnant de séances, 93. La préparation des plénières, je dois dire, s'est avérée particulièrement ardue ; il fallait développer de nouvelles compétences de façon à pouvoir assurer la conduite des débats dans les meilleures conditions et, vous le savez, cela n'a pas toujours été facile. La Présidence a également rempli ses tâches de représentation de l'Assemblée, rencontré notamment le Conseil d'Etat, la Chancelière et le Bureau du Grand Conseil. Nous voulons relever que le travail en Présidence s'est fait dans une grande collégialité, valorisant les compétences, des unes et des autres. Toutes les autres instances de notre Assemblée se sont réunies au cours de l'année et ont rempli leur mandat, tel que le définit le règlement, qu'il s'agisse de la conférence de coordination, la commission du règlement, la commission du contrôle financier et la commission de rédaction dont nous avons déjà parlé. Notons que M. Murat Alder a remplacé M. Thierry Tanquerel à la présidence de cette commission.

La politique de la communication a été un axe majeur de l'action de la Présidence et du Bureau : conférences de presse régulières qui ont été de plus en plus suivies par les journalistes, communiqués de presse hebdomadaires concernant les plénières, deux articles de la Présidence à la une de la *Feuille d'avis officielle* (FAO). La *Lettre de la Constituante* a paru à sept reprises au cours de l'année. Elle est envoyée à 800 abonnés par format électronique et on peut la trouver dans les communes et au guichet des publications de l'Hôtel-de-Ville. Que la secrétaire chargée de la communication, Mme Fabienne Bouvier, soit ici remerciée.

Applaudissements

La présidente. En 2010, l'Assemblée a reçu treize propositions collectives, seize pétitions et six demandes d'auditions, au total, depuis le début de nos travaux, ce sont quatre-vingt six demandes qui ont été déposées à l'Assemblée. Quels sont nos objectifs pour 2011 ? Notre objectif principal est d'aboutir à la fin de l'année, avec la première lecture, à une nouvelle proposition de constitution. Le travail pour y arriver est encore long et nous savons bien qu'il sera indispensable qu'en commission et en plénière, nous aboutissions à certains accords, l'important étant de ne pas perdre de vue qu'il s'agit pour nous, au-delà de nos confrontations, de proposer à la population une constitution qui lui garantisse un vivre ensemble, contrat social dont elle a besoin pour le vingt-et-unième siècle et, comme nous l'avons dit dans les vœux que la Présidence vous a adressés, nous devons réussir ensemble. La sollicitation de l'avis de la population dans le cadre de la consultation dont nous avons parlé tout à l'heure devrait effectivement être aussi d'un réel intérêt pour nos travaux et cela est aussi un objectif pour 2011. Cet objectif est vraiment la réussite de cette étape qui va rendre beaucoup plus visible nos travaux menés plutôt en vase clos jusqu'à présent. Et nous espérons que la population sera nombreuse à répondre à nous donner son avis sur l'avant-projet.

A la fin de ce rapport, la Présidence et le Bureau adressent évidemment leurs remerciements à celles et ceux qui ont contribué à ce que l'Assemblée ait pu remplir le mandat qu'elle s'était donné pour l'année, les autorités politiques et les services de l'administration, mais avant tout remercier les constituantes et les constituants pour leur investissement dans le travail intensif qui leur a été demandé pour poursuivre le processus devant amener à une nouvelle constitution. Nos remerciements une fois encore au secrétariat pour l'investissement et l'adaptabilité de chacune et chacun face à un travail complexe et exigeant et à toutes celles et à tous ceux qui, d'une façon ou d'une autre, se sont engagés dans ce déficit démocratique. Je vous remercie.

9. Règles de débat applicables aux points suivants de l'ordre du jour

La présidente. Nous allons donc passer au point 9 de l'ordre. Nous allons avoir au point suivant la prise d'acte de l'avant-projet de constitution. J'aimerais simplement préciser ce qu'est une prise d'acte dans ce contexte. La prise d'acte implique en fait la reconnaissance du fait que la commission de rédaction a rempli le mandat qui lui a été confié. Nous remercions la commission de rédaction d'avoir rempli son mandat, elle va nous présenter l'avant-projet et son rapport et ensuite les groupes auront un temps de parole de dix minutes. Il n'y aura pas de vote de l'Assemblée. Pour que les choses soient claires, présentation par M. Murat Alder, président de la commission de rédaction, avec des compléments d'autres membres de la commission, quinze minutes, puis, prise de position des groupes, dix minutes par groupe et trois minutes pour le membre indépendant.

10. Prise d'acte de l'avant-projet de constitution

- Présentation par la commission de rédaction

La présidente. Donc, j'appelle à la table des rapporteurs, M. Murat Alder et les membres de la commission de rédaction – je ne sais pas comment vous êtes organisés...

M. Murat Alder. ... Je présente seul le rapport.

La présidente. D'accord. Merci Monsieur Murat Alder, comme président de la commission de rédaction, de nous présenter l'avant-projet et votre rapport. Je vous remercie.

M. Murat Alder. Merci Madame la présidente. Avant de vous présenter mon rapport, je tiens d'abord, au nom de la commission de rédaction, à remercier le Secrétariat général de sa collaboration décisive, tout au long de nos travaux. Mesdames, Messieurs, merci du fond du cœur pour votre engagement, pour votre efficacité et pour votre disponibilité. Je voudrais ici également remercier mes collègues de la commission. Travailler en qualité de *primus inter pares* aux côtés d'un ancien conseiller d'Etat, deux éminents professeurs d'université et mon alter ego écologiste, a été pour moi un honneur. Si nos divergences se sont souvent exprimées avec conviction, nos travaux n'en ont été pas moins animés par une ambiance respectueuse, ouverte et constructive. Enfin, je voudrais remercier chacun d'entre vous, chers collègues, pour avoir contribué en amont à la rédaction de cet avant-projet et pour nous avoir livré la matière brute. Il ne me revient pas ici de me prononcer sur le contenu de cette matière brute. Aujourd'hui, notre Assemblée est à présent à un tournant. Nous disposons désormais d'une base concrète de réflexion et nous pouvons envisager la suite et la fin de nos travaux dans une perspective globale. Pour ce qui est de cet avant-projet, tout d'abord quelques mots sur la forme et le style.

La commission a d'emblée souhaité rédiger un avant-projet selon les critères légistiques qui avaient été mis au point par Eugen Huber, auteur du Code civil suisse du 10 décembre 1907, c'est-à-dire au moyen d'un langage intelligible, clair, concis et aisément compréhensible pour le citoyen, qu'il soit juriste ou non. Pour rappel, la commission du règlement avait fait usage des mêmes critères lors de l'adoption du règlement de l'Assemblée constituante, au début de l'année 2009. Ainsi, nous avons veillé à limiter autant que possible le nombre d'alinéas par article, de même que le nombre de phrases par alinéa. Nous avons veillé à l'unité de la matière de chaque alinéa. Nous avons pris soin d'éviter les redites, en recourant par exemple aux pronoms, et en regroupant des thèses identiques ou similaires en une seule et même disposition. Un exemple de concision révélateur est l'article 47 de l'avant-projet concernant la titularité des droits politiques. Cet article résume à lui seul une vingtaine de thèses. Nous avons par ailleurs choisi de conférer à la notion d'« Etat » un sens large, englobant l'ensemble des autorités cantonales et communales, et toutes les entités publiques qui en dépendent, notamment les établissements autonomes de droit public. Ainsi, nous avons pu éviter d'avoir systématiquement recours à la formule « L'Etat et les communes ». Lorsqu'il s'est agi de se référer à l'Etat au sens restreint, c'est-à-dire le canton, alors la commission a utilisé le terme de « canton ». Nous avons également décidé de recourir au langage dit inclusif, en appliquant les principes régissant la Constitution fédérale, les constitutions d'autres cantons et notre règlement. Nous avons donc choisi d'utiliser les termes qui peuvent raisonnablement être employés comme épiciènes, indépendamment de la question de savoir s'ils sont masculins ou féminins, tels que « personne », « enfant », « nul », « membre » ou « agent ». Une autre méthode a été la désignation de la fonction, la députation, la magistrature, la présidence. Soyez rassurés, nous vous avons épargné le principe de la « pollueuse-pollueur », « payeuse-payeur ».

En ce qui concerne la structure de l'avant-projet, celle-ci s'est inspirée des constitutions d'autres cantons et de la Constitution fédérale. Elle reprend les principaux éléments de la définition même d'une constitution, soit l'ensemble des règles régissant les droits fondamentaux, les droits politiques, les institutions, l'organisation territoriale et les tâches de l'Etat. Pour ce qui est du contenu, je vous invite à lire mon rapport général du 13 janvier 2011 et vous constaterez que notre avant-projet comporte quelques lacunes et

incohérences. La commission, de par sa fonction technique, n'a pas jugé opportun de prendre position et de combler elle-même ces éléments susceptibles de poser problème. Toutefois, nous avons signalé ces points dans notre rapport général afin que les commissions thématiques les traitent.

En ce qui concerne la suite de nos travaux, la répartition qui est proposée par la commission de rédaction et qui a été décidée par la conférence de coordination du 17 janvier dernier est la suivante. Le titre I sur les dispositions générales et le titre II relatif aux droits fondamentaux sont renvoyés à la commission 1. Le titre III sur les droits politiques est renvoyé à la commission 2, le titre IV sur les autorités est renvoyé à la commission 3, de même que les chapitres 4 et 5 du titre VI qui sont les établissements autonomes de droit public et les organes de surveillance. Le titre V concernant l'organisation territoriale et les relations extérieures ira à la commission 4, le titre VI relatif aux tâches et aux finances publiques ira à la commission 5. Le titre VII, Dispositions transitoires et finales, n'a pas été attribué à une commission thématique, mais la commission de rédaction se tient à disposition de l'Assemblée pour s'occuper de cette question.

S'agissant de la suite de nos travaux, la commission de rédaction se tient à disposition des commissions thématiques et nous vous souhaitons d'ores et déjà une bonne reprise. Nous savons que certaines commissions se sont déjà réunies et nous espérons que les efforts que nous avons tous ici déjà consentis et que nous consentirons encore au cours des prochains mois ne soient pas vains.

Mesdames et Messieurs, nous avons eu une année 2010 agitée, pleine de turbulences, mais ne perdons pas de vue notre prestation de serment et aussi la mission qui nous a été assignée par le peuple genevois, les 24 février et 19 octobre 2008. Nous sommes là pour rédiger une constitution, mais nous n'avons pas le droit à l'erreur. Nous n'avons pas la possibilité de venir avec une deuxième version de notre texte. Mesdames et Messieurs, Genève n'a pas le droit d'échouer, là où tous les autres cantons ont réussi au cours des quarante dernières années. Je vous remercie de votre attention.

Applaudissements

La présidente. Merci Monsieur Alder. J'aimerais simplement, avant que les groupes ne demandent la parole, vous remercier encore et remercier toute votre commission pour le travail que vous avez fait et que vous transmettiez nos remerciements aux différents membres de la commission qui ne sont pas là aujourd'hui pour diverses raisons. Merci.

- **Prise de position des groupes**

La présidente. Monsieur Savary, vous avez la parole.

M. Jérôme Savary. Merci Madame la présidente. Je souhaiterais faire la présente déclaration au nom des groupes Associations de Genève, AVIVO, SolidaritéS, socialiste pluraliste et Verts et Associatifs. Nous avons désormais l'avant-projet de constitution en mains. Nous saluons le travail accompli par la commission de rédaction ; il marque une étape importante de notre mandat. Pour la première fois, en effet, la population et les corps constitués ont l'occasion de se faire une idée précise de l'avancement de nos travaux. Nous attendons avec beaucoup d'intérêt les remarques et suggestions qui sortiront de la procédure de consultation sur le point d'être lancée. Cependant, le processus est encore bien loin d'être abouti. Rappelons que la majorité de cette Assemblée n'a cessé tout au long des débats en séances plénières de balayer les consensus que les commissions avaient patiemment ficelés tout au long d'un an de travail. Par conséquent, cet avant-projet est pour nous tout à fait insatisfaisant ; il ne représente que les positions de la majorité quasi-

automatique qui domine cette Assemblée. Les lacunes de l'avant-projet sont ainsi criantes, ses régressions inadmissibles. Avec ce texte, Genève serait le seul canton à mettre en place une nouvelle constitution qui prévoit un recul en matière écologique et sociale. En dépit d'aspects positifs que nous ne nions pas, nous ne pouvons pas soutenir cette nouvelle mouture de constitution dans son état actuel. Tout en étant déterminés à aller jusqu'au bout du mandat qui nous a été confié par la population, nos groupes refuseront toute régression par rapport aux dispositions de la constitution actuelle. Nous ne demandons pas une reprise mot à mot du texte en vigueur, mais le maintien des exigences démocratiques, sociales et écologiques qu'il comporte. En parfaite cohérence avec notre déclaration commune du 7 octobre 2010, nous refuserons tout projet de constitution qui représenterait un recul dans ces domaines.

A cet égard, nos exigences sont les suivantes. Ces principes ne sont pas négociables. Il s'agit, en premier lieu, de réintroduire le droit au logement. Pratiquement, il convient de reprendre dans la substance les dispositions figurant dans l'actuelle constitution, à savoir l'ensemble du dispositif favorable à la défense des locataires et à la lutte contre la spéculation immobilière. Cela signifie l'abandon de toutes les dispositions figurant dans l'avant-projet visant à déréguler la politique de l'aménagement et du logement, notamment celles qui visent à soumettre les zones de développement aux règles des zones ordinaires, proposées en cas de taux de vacance de logements inférieur à 1 %. Point 2, il s'agit de renforcer les mesures favorables à la réalisation du principe de l'égalité entre les femmes et les hommes, selon la constitution actuelle. Point 3, il s'agit de maintenir la possibilité, pour des fonctionnaires, d'être élu. Point 4, de réintroduire les dispositions contre le nucléaire et de conserver des éléments de fond de l'article 160 E. Point 5, de réintégrer les établissements publics médicaux et la Banque cantonale en tant qu'organismes de droit public. Point 6, de maintenir le dispositif actuel de frein à l'endettement et d'abandonner le mécanisme prévu dans l'avant-projet imposant la limite des 12 % d'endettement par rapport au produit cantonal brut. De surcroît, un catalogue équilibré, sinon exhaustif, de droits fondamentaux constitue également pour nous une condition indispensable à la réussite de la réforme de la constitution. En particulier, nous tenons à intégrer, d'une part, le droit à un niveau de vie suffisant, selon la thèse majoritaire de la commission 1, et à adopter, d'autre part, le principe de non-discrimination, d'après la thèse majoritaire de la commission 1.

Les cinq groupes précités sont conscients de l'importance de leur tâche et pleinement résolus à la mener à bien. Mais nous considérons que, sans le respect des principes constitutionnels adoptés et soutenus par le corps électoral en votations populaires ces dernières années, nous trahissons le mandat qui nous a été confié par les électrices et les électeurs genevois. Le risque est énorme qu'ils et elles renvoient sèchement à la Constituante sa copie, le moment venu. Chères et chers collègues, une constitution issue de la seule majorité de droite ne peut être la constitution de toutes les Genevoises et de tous les Genevois. Elle ne sera dans ce cas pas la nôtre. Je vous remercie de votre attention.

Applaudissements

La présidente. Je vous remercie. Je donne la parole à M. Lionel Halpérin.

M. Lionel Halpérin. Merci Madame la présidente. Nous voilà donc au milieu du gué. Evidemment, à ce stade, nos remerciements, ceux du groupe des Libéraux & Indépendants, vont tout naturellement à la commission de rédaction qui a fait un travail efficace, de grande qualité pour reprendre une série assez importante de thèses qui n'avaient pas toutes été rédigées dans un langage juridique ou digne de figurer dans une constitution et qui a réussi, par ce travail de fourmi effectué depuis la fin de l'année, à nous présenter un texte qui est bien rédigé, qui est clair, qui est bien formulé et qui, de ce point de vue-là, mérite effectivement notre salut à tous. Cela étant dit, cet avant-projet pour nous est un bon outil de travail, à ce stade. C'est un bon outil de travail, mais ce n'est que cela. Evidemment, certains

éléments importants manquent encore à ce projet, d'autres surtout ne nous apparaissent pas satisfaisants du tout. Mais de manière générale, le message que nous souhaitons faire passer, c'est que nous pouvons, grâce à cet outil de travail, regarder avec optimisme vers l'avenir et essayer de travailler ensemble à un projet de constitution qui soit digne de la République et canton de Genève. Pour cela, il faudra que chacun soit prêt à oublier son programme électoral pour revenir à l'essentiel. Et l'essentiel, c'est une constitution qui rassemble, et qui rassemble tous les Genevois sans laisser de côté les uns ou les autres. De ce point de vue, l'avant-projet de constitution qui nous est présenté est probablement trop long ; il devra être réduit sensiblement. Et surtout, il nécessite encore passablement de travail sur un certain nombre de sujets et de thèses qui ont été rédigées maintenant en articles. Ces différents éléments qui nécessitent un travail particulier sont notamment les suivants.

D'abord je commencerai avec celui qui est l'un de ceux qui nous tiennent le plus à cœur : la question du nombre de signatures pour les initiatives et les référendums tant au niveau cantonal que sur le plan communal. Certains essaient de nous faire croire, et je l'ai lu encore récemment dans la presse, que Genève a une politique extrêmement restrictive en matière de nombre de signatures requises pour les initiatives et les référendums. La réalité, nous le savons tous, est tout autre : aucun canton, ni même de très loin, ne s'approche de Genève en termes de l'usage qui est fait des droits politiques, en termes de l'usage du référendum et de l'usage de l'initiative populaire, ce qui démontre bien que Genève, en la matière, n'a pas une politique restrictive. La deuxième chose qu'il faut constater, c'est qu'à Genève cela fait bientôt quarante ans, peut-être même plus que cela, que le nombre de signatures sur les initiatives et les référendums n'a pas été modifié et que la population, pendant ce même intervalle de temps, a doublé. Malgré cela, aujourd'hui, on vient nous dire que ces droits seraient trop restreints et qu'il faudrait encore faciliter l'accès à ces droits. La réalité, c'est que si nous le faisons, Mesdames et Messieurs les constituants, nous prenons alors une responsabilité majeure dans le fonctionnement de nos institutions à l'avenir, parce que nous allons vers des blocages complets. Nous savons qu'aujourd'hui, Genève est incapable de construire, en tout cas dans des délais raisonnables, qu'elle est incapable de se créer les infrastructures qui sont nécessaires. Si nous allons dans cette direction, alors, effectivement, nous aurons raté notre exercice politique. Le deuxième sujet important sur lequel il y a encore beaucoup de travail à faire, c'est celui de l'organisation territoriale. Sur l'organisation territoriale, il y a encore beaucoup de travail parce que nous n'avons pas su, l'année passée, décider du modèle qui nous convenait et que nous restons donc un peu orphelins de modèle. Par conséquent, il y aura du travail, et c'est l'occasion, je l'espère, pour nous tous de réfléchir cette fois-ci directement à ce qu'il faut comme répartition des compétences pour notre canton, répartition entre les communes et le canton, pour pouvoir éviter ainsi les doublons, les procédures longues et compliquées, pour que nous puissions clarifier le rôle des communes et du canton, réfléchir à la structure qui nous permettra de relancer la construction de logements et d'infrastructures à Genève, ce qui est essentiel pour le développement de Genève dans les trente prochaines années. En même temps, il conviendra également de permettre aux communes de gagner une véritable autonomie dans les domaines de compétences qui seront les leurs, en réfléchissant également, pour cela, à la taille critique nécessaire pour les communes, mais également à l'utilité d'une commune qui est d'une taille telle qu'elle est dans l'impossibilité d'offrir la proximité nécessaire et requise à l'échelon communal. Il s'agira d'empoigner toutes ces questions sans a priori, sans dogme et sans, non plus, peindre le diable sur la muraille et sans aucun tabou. C'est de cette manière-là que nous pourrons revoir efficacement l'organisation territoriale du canton. Autre dossier intéressant à retravailler, celui de l'élection des magistrats qui devra être revu et repensé parce que nous n'avons pas été capables, là non plus, l'année passée, de trouver les points de convergence et qu'il nous reste donc là également à construire quelque chose d'utile pour assurer une bonne élection de nos juges. S'agissant des tâches de l'Etat enfin, autre grand chapitre, il s'agira de recentrer ce chapitre, de le recentrer sur l'essentiel pour s'assurer d'une part que tout ce qui compte y soit, mais pour s'assurer également que les

détails de niveau réglementaire ne s'y trouvent pas – c'est probablement l'une des parties du texte qui est de nature à alourdir le plus le projet de constitution qui nous a été soumis.

En deux mots, nous sommes optimistes, nous les Libéraux & Indépendants, raisonnablement optimistes, mais il nous reste beaucoup de travail. Et ce travail ne pourra se faire que si nous sommes capables, les uns et les autres, de nous écouter et de laisser les dogmes au vestiaire et surtout – et c'est l'appel que je lance – il convient que cessent les déclarations à l'emporte-pièce qui vouent à une mort certaine cette future constitution depuis le mois de mai passé déjà. De ce point de vue, la déclaration conjointe des groupes situés à la gauche de l'échiquier, dont certains n'ont jamais voulu d'une nouvelle constitution, je le rappelle, est un signal négatif que j'espère que ceux qui souhaitent comme nous que nous disposions d'une nouvelle constitution oublieront rapidement pour revenir à un travail conjoint, un travail rassembleur qui nous permette à tous, toutes les Genevoises et tous les Genevois, de nous retrouver face à ce qui devrait être le contrat social de Genève.

Applaudissements

La présidente. Merci Monsieur Halpérin. La parole est à M. Pierre Scherb.

M. Pierre Scherb. Merci Madame la présidente. Tout d'abord, j'aimerais adresser les remerciements du groupe UDC au comité de rédaction pour le travail accompli. Bien entendu, il ne nous satisfait pas entièrement mais il a le mérite d'être fait. Le groupe UDC se félicite ensuite de son bon travail qui a permis d'arriver à cet avant-projet de constitution. Bien sûr, il y a toujours des points à améliorer, sinon nous pourrions arrêter nos travaux et le soumettre au peuple. Aujourd'hui, je me limite à en présenter deux, d'autres seront évoqués en commission. Le premier point concerne la forme et le style de l'avant-projet. J'ai été touché par le rapport général de la commission de rédaction, je cite : « Dès le départ de ses travaux, la commission a exprimé le souhait de rédiger un avant-projet constitutionnel selon les critères légistiques mis au point par Eugen Huber, auteur du Code civil suisse du 10 décembre 1907, c'est-à-dire au moyen d'un langage intelligent, clair, concis et aisément compréhensible pour le citoyen. » Apparemment, mes vœux de léguer à la postérité une telle constitution avaient été exaucés. Hélas, j'ai vite dû déchanter. Quelques lignes plus loin, le rapport parle tout à coup d'un recours au langage inclusif. Exit donc les promesses d'un langage intelligent, clair, concis et aisément compréhensible et place au style administratif. Savez-vous seulement ou avez-vous compris ce que veut dire « langage inclusif » ? Je rappelle que le style administratif affectionne les phrases très longues, avec de nombreuses propositions incidentes et une pluie de subordonnées. Et pourquoi tout cela ? A cause d'une confusion des deux termes sexe et genre. Si, en grammaire, le genre masculin l'emporte sur le genre féminin, ce qui est, sauf erreur de ma part, la règle en français, il ne s'agit pas d'une prétendue supériorité des hommes sur les femmes, loin de là, mais, comme on vient de le voir, d'une simple règle grammaticale. Nous souhaitons donc que le projet de constitution soit délesté de toute faute grammaticale et de ces lourdeurs et que le conseil d'Eugen Huber soit vraiment respecté.

Je reviens à présent au deuxième point que je désire traiter, à savoir les districts. Cette question a été abordée une première fois lors de la séance plénière du 21 septembre 2010. Plusieurs groupes voulaient alors créer une nouvelle entité d'organisation territoriale. Bien que les districts aient déjà été évoqués en commission, cela ne fut pas le cas du modèle finalement proposé et, pour le principe seulement, accepté. La séance plénière a donc souhaité qu'il soit approfondi en commission avant de finalement en décider. Or, lors de la séance plénière du 30 novembre 2010, l'Assemblée n'a pas voulu revenir sur ses décisions prises au sujet des districts, tout en rejetant les nouvelles thèses proposées par la commission 4. Les observateurs neutres n'ont pas manqué de constater le rejet *de facto* des districts. Qu'à cela ne tienne. L'évident a soi-disant paru incertain aux yeux de la commission de rédaction qui nous ressort les districts dans les articles 130 à 137 de l'avant-projet de

constitution. Il n'est pire aveugle que celui qui refuse de voir. Il appartient ainsi à la séance plénière d'imposer sa volonté pourtant clairement exprimée lors des votes du 30 novembre 2010 et de rejeter ces dispositions allant contre le bon sens. N'oublions pas que le peuple genevois nous a donné le mandat de faire une nouvelle constitution parce qu'il voulait, entre autres, en finir avec les nombreux doublons. Ne mettons donc pas l'acceptation par le peuple de notre projet de constitution en danger en inventant des triplons. Pour conclure, je rappelle encore que l'Union Démocratique du Centre s'est clairement prononcée pour le maintien de la Ville de Genève dans sa forme actuelle. Dès lors, le groupe UDC s'oppose vigoureusement à toute tentative de la démanteler par la bande. Je vous remercie de votre attention.

Applaudissements

La présidente. Je vous remercie, Monsieur Scherb. La parole est à M. Cyril Mizrahi.

M. Cyril Mizrahi. Merci Madame la présidente. Nous sommes aujourd'hui réunis pour ce qu'il a été convenu d'appeler une prise d'acte de l'avant-projet de constitution. En guise de préambule, permettez-moi de vous dire que nous soutenons la déclaration commune qui a été faite notamment en notre nom par M. Jérôme Savary. Ceci étant dit, pour le groupe socialiste pluraliste, cette prise d'acte est d'abord l'occasion de remercier la commission de rédaction, ses membres et son président, pour leur travail. Il ne s'agit pas ici des remerciements d'usage. Malgré un climat difficile, malgré la fatigue, malgré la lassitude, malgré les frustrations peut-être même, suite à une année de travaux difficile, ils ont travaillé efficacement et en bonne intelligence et ont réalisé un excellent travail de mise en forme. Certes, certains choix relatifs à l'emplacement de quelques thèses ne nous semblent pas judicieux en fonction du sens que leur a donné notre Assemblée. Mais globalement, le texte est bien structuré et la rédaction a apporté sur certains points un surcroît de cohérence par rapport aux thèses « en vrac » telles que votées. L'avant-projet respecte les règles légistiques notamment chères au grand Eugen Huber et se décline dans une langue claire, moderne et intégrative, n'en déplaît à certains groupes. Sur ce dernier point, pour notre part, nous saluons le consensus équilibré qui a pu être trouvé et permet à l'égalité entre femmes et hommes de se manifester harmonieusement dans la forme, à défaut d'être suffisamment présente sur le fond. Voilà pour l'emballage. La forme est une chose, le fond en est une autre.

Et sur le fond, chers collègues, cette prise d'acte est emblématique d'une toute autre manière. Nous en prenons acte faute de pouvoir l'accepter dans sa globalité. Même si aujourd'hui, certains groupes essaient de mettre en évidence le verre à moitié plein, ne nous berçons pas d'illusions : en fonction du mandat confié à notre commission de rédaction, le résultat ne saurait être que la juxtaposition des confrontations qui ont jalonné nos travaux l'année dernière. Si cet avant-projet devait être soumis au peuple tel quel, les soutiens ne se compteraient peut-être pas même sur un seul doigt. Bref, c'est vrai, ce texte comporte un certain nombre d'innovations. Il faut le reconnaître, car cette révision n'a de sens que si nous sommes en mesure de réussir certaines réformes au-delà des confrontations habituelles. Je pense par exemple aux droits des personnes handicapées. Je pense au droit à la formation pour chaque jeune. Je pense aux droits politiques, bien sûr, qui doivent être élargis, Genève figurant, n'en déplaît à certains, parmi les plus restrictifs en la matière, en termes d'exigences en pourcentage du nombre de citoyens pour déposer des initiatives et des référendums. Et là, chers collègues, je vous rappelle que les blocages ne se surmontent pas en restreignant les droits politiques mais en ayant recours à la concertation. Nous faisons partie de celles et ceux qui croient que les droits politiques, dans notre République, devraient être exercés par tous les citoyens et citoyennes, sans distinction notamment d'origine et donc de nationalité. Conférer à tous les habitants, dans chaque commune, non seulement le droit d'élire mais aussi celui d'être élu, nous semble donc le minimum sur lequel nous devons nous mettre d'accord. Nous avons également abordé avec succès la réforme de

l'élection et du fonctionnement du gouvernement, en alliant exigences démocratiques et efficacité. Il nous reste, certes, la question de l'organisation territoriale, sur laquelle nous, socialistes, restons convaincus qu'il est possible et nécessaire d'aller de l'avant. La révision ne peut pas être seulement un toilettage ; si nous voulons réussir, nous devons être porteurs sinon de révolution, du moins d'évolutions. Voilà pourquoi ces innovations doivent être conservées. Je ne reviendrai pas en détail sur les obstacles listés par M. Jérôme Savary. Ces obstacles sont des obstacles majeurs et nous devons les surmonter. Sur les droits fondamentaux, notamment les droits syndicaux et les droits politiques, sur la question du logement, de l'énergie et de la protection des services publics, nous demeurerons, de manière générale, très vigilants. Par exemple, puisque le rapport fait mention de ce point, l'entrée en vigueur de la LApEI (la Loi sur l'approvisionnement en électricité) ne justifie en aucune manière de renoncer au monopole électrique de service public que le peuple a voulu en 2007, si ce n'est dans la seule et unique mesure où le droit fédéral nous y contraint.

Dès aujourd'hui et jusqu'au 25 mars s'ouvre un moment que nous avons toujours soutenu et appelé de nos vœux, celui de la consultation populaire. Nous souhaitons que la participation des citoyens et citoyennes de toutes nationalités, des associations tous milieux confondus, soit la plus large possible. Grâce au réaménagement de nos travaux cette année, nous aurons la possibilité réelle de tenir compte des résultats comme nous le devons, en commission. Cela étant, pour surmonter les obstacles dont j'ai parlé, nous devons nous mettre au travail dès maintenant, sans attendre. Nous devons donner un signal, immédiatement. L'exemple de nos voisins vaudois, pas si « rupestres » que certains le pensent, nous enseigne que même un large soutien dans l'Assemblée, ce dont nous sommes loin, peut aboutir sur un résultat serré en votations. C'est dire si un large soutien autour d'un projet équilibré constitue un minimum. C'est pourquoi nous devons nous mettre d'accord sur un objectif : un projet de constitution qui puisse obtenir une majorité confortable au sein de l'Assemblée pour avoir une majorité populaire. Un projet dans lequel le plus grand nombre puisse se reconnaître et également défendre. Ce d'autant que notre Assemblée a beaucoup souffert du « spectacle » de 2010. Si nous voulons remonter la pente, il nous faut chercher des solutions dès aujourd'hui. Les socialistes pluralistes y sont prêts, comme ils l'ont, du reste, toujours été. D'une part, pour nous, il ne saurait en effet y avoir de nouvelle constitution acceptable qui revienne sur des acquis démocratiques, sociaux et environnementaux essentiels. En effet, les conditions d'existence et la qualité de vie des habitants de ce canton sont en définitive déterminantes quant à la réussite de l'exercice que nous menons. D'autre part, nous restons convaincus que personne dans notre canton n'a intérêt à ce que cet exercice échoue. Autrement dit, plutôt que le refus d'un mauvais projet, au demeurant certain, nous souhaitons et investirons ces prochains mois toute notre énergie pour que ce soit une bonne constitution qui soit acceptée. Je vous remercie de votre attention.

Applaudissements

La présidente. Merci Monsieur Mizrahi. La parole est à M. Pierre Kunz.

M. Pierre Kunz. Merci Madame la présidente. L'avant-projet constitutionnel tel qu'il se présente après deux ans de travaux est là. Il était temps. Il était en effet devenu vraiment nécessaire que nous, constituants, puissions juger objectivement, si nous le voulons bien, et complètement du travail accompli. Et il était devenu vraiment nécessaire que la Constituante puisse, par cette publication, démontrer formellement, dans l'esprit et dans la lettre, que les accusations de démantèlement des acquis sont sans fondement et qu'il ne s'agit que de contrevérités véhiculées, hier comme aujourd'hui, soit en toute mauvaise foi soit en toute méconnaissance de la réalité. Cet avant-projet nous montre que, contrairement à ce que prétendent les Cassandre, il est possible, à Genève aussi, de procéder à une révision constitutionnelle complète et de soumettre à l'approbation de la population un texte dont il n'est pas exagéré dès aujourd'hui de prétendre que, dans sa forme finale, il s'avèrera l'un

des plus modernes et l'un des plus progressistes du pays. Une nouvelle constitution qui, certes, ne révolutionnera pas Genève mais qui fera entrer notre canton dans le XX^e siècle. Une nouvelle constitution qui équilibrera élégamment dans la forme – cela a déjà été dit – et équitablement dans le fond autant les droits et les devoirs des autorités que les droits et les devoirs des citoyens. Une nouvelle constitution qui, aux yeux des esthètes constitutionnalistes, pêchera par sa longueur, par sa lourdeur, par un nombre élevé de dispositions de rang législatif et même parfois par une phraséologie un peu déconcertante. Et alors ? Est-il surprenant que notre future constitution telle que la préfigure l'avant-projet reflète les mœurs politiques genevoises si particulières, si compliquées, si lourdes de tensions partisans permanentes ? N'est-il pas logique que notre future constitution, comme le déroulement de nos travaux d'ailleurs, intègre les ingrédients historiques, sociaux, politiques d'un canton dont François Ruchon disait de ses citoyens qu'ils sont depuis toujours si impatients, si turbulents, si passionnés ?

On dit souvent, et on le redira encore, que notre travail manque de souffle réformateur. Il faut le reconnaître, notre avant-projet ne saurait être taxé de réformateur. Le groupe Radical-Ouverture, qui affichait de grandes ambitions réformatrices, est donc à ce titre déçu. Notre Assemblée n'a voulu nous suivre sur presque aucun des objets institutionnels que nous avons présentés. Nous le regrettons, mais le réalisme nous conduit à conclure que nos propositions étaient probablement prématurées et que, dans l'intérêt de cette Assemblée, il est préférable que nous n'y revenions pas, même si, à nos yeux, elles restent essentielles, comme Genève le découvrira avant longtemps. Alors, pourquoi cette espèce de retraite ? Eh bien, parce que, dans les mois à venir, nous voulons consacrer notre énergie à construire, nous voulons consacrer notre énergie à chercher des solutions à nos différends, ceux qui mettent en danger la future constitution. Nous souhaitons et nous comptons que dans tous les groupes sera partagée cette attitude réaliste alliant concessions et volonté d'aboutir. Mesdames et Messieurs, chers collègues, notre volonté de réussir, la part que nous réservons à l'ouverture et au compromis ne nous entraîneront pas davantage que vous sur la pente de la naïveté et du renoncement à nos valeurs. Même si, globalement, l'avant-projet nous plaît, certaines barrières demeurent trop hautes pour nous, qui ne nous permettent pas en l'état de donner notre aval au texte qui nous est présenté aujourd'hui. La dégradation graduelle des droits populaires, surtout au plan constitutionnel, et le renforcement des déséquilibres qu'elle engendre dans nos institutions sont inacceptables pour notre groupe, comme est inacceptable l'immobilisme coupable de notre Assemblée en matière d'organisation territoriale, de répartition des compétences entre l'Etat et les communes et de fiscalité communale. Tout aussi inacceptable pour nous est l'inéligibilité totale des fonctionnaires au Grand Conseil ; telle qu'elle figure dans l'avant-projet, il s'agit d'un anachronisme. Par ailleurs, bien des précisions devront être apportées, bien des alinéas redondants devront être supprimés, bien des oublis devront être réparés. Mais, chers collègues, nous avons la ferme volonté de chercher avec vous tous – enfin, ceux qui le veulent –, moyennant des concessions mutuelles et des compromis, les chemins qui permettront à cette Assemblée de démolir les barrières actuellement infranchissables et de résoudre les petits problèmes annexes qui subsistent. Voilà l'état d'esprit qui est le nôtre et que nous entendons conserver durant les six mois qui viennent.

Applaudissements

La présidente. Je vous remercie, Monsieur Kunz. La parole est à M. Boris Calame.

M. Boris Calame. Merci Madame la présidente. Nous recevons ce jour l'avant-projet de nouvelle constitution pour Genève. Saluons ici le travail effectué par la commission de rédaction, mais n'oublions pas qu'il s'agit là d'une étape qui met en forme les thèses issues de majorités souvent unilatérales et, parfois, de circonstance. Dans la nouvelle phase cruciale et certainement trop précoce qu'est la consultation, les groupements et individus poseront un regard critique sur cet avant-projet. Ils devront pouvoir être entendus par notre

Assemblée qui, a contrario et par la voix de certains, ose clamer que ce texte est progressiste et abouti. N'oublions pas que dans le cadre du mandat qui nous a été confié en 2008, c'est bien le peuple qui devra être convaincu en 2012 par les avancées de notre constitution, d'une part, et la continuité qu'elle assure, d'autre part. Pour y parvenir, il faudra que nous acceptions d'entendre et de discuter de nos divergences. La confiance ne se construira pas à coups de slogans, mais par la recherche et l'aboutissement de solutions communes et concertées. Si nous voulons aboutir, c'est seulement ensemble que nous y parviendrons. N'oublions pas que chaque groupe présent dans cette Assemblée a une influence non négligeable en faveur ou en défaveur du texte à venir. Ne vous y trompez pas, ce ne sera pas obligatoirement le plus petit groupe qui sera le moins actif. En effet, pour le groupe des Associations de Genève, le processus de consultation a commencé bien avant notre installation en 2008. En 2007 déjà, les associations membres ont posé les jalons nécessaires afin de parvenir à un projet constitutionnel qui puisse intégrer l'expertise de terrain à laquelle elles peuvent légitimement prétendre, ce dans leurs domaines de compétences. Tout au long de nos travaux de commissions et de plénières, nous avons été une force de proposition, nous avons consulté nos associations pour vous rapporter la réalité quotidienne. Un regret toutefois : nous n'avons pas réussi à vous faire suffisamment entendre que l'audition était un prérequis indispensable. En effet, on constate aujourd'hui que nous sommes trop souvent en décalage avec les réalités quotidiennes et les enjeux à venir. Depuis la fin de nos travaux en 2010, la FAGE (Fédération associative genevoise) a lancé un processus d'analyse des thèses votées auprès de ses associations membres pour que chaque secteur associatif puisse évaluer les points positifs et les lacunes de nos travaux. Nous avons aussi appelé à la participation de nos membres et encourageons celle de la population. De notre côté, un premier bilan intermédiaire sera tiré lors de l'assemblée générale des Associations le 7 février prochain.

Nous devons toutefois déplorer que cette Assemblée, par la stratégie destructrice de certains, a donné une image déplorable et négative de ses travaux, alors même que nous aurions dû faire bloc pour défendre l'intérêt général. Il nous faudra beaucoup d'énergie pour changer cette image. Nous devons considérablement progresser dans ce texte qui, sur certains points, est totalement conservateur et bien trop rétrograde. Nous n'avons pas le choix, nous devons aboutir à une constitution pour Genève et non une constitution pour une seule partie des citoyennes et des citoyens de ce canton. Nous devons aussi dénoncer l'instrumentalisation que certains groupes font de la consultation, la transformant en une simple opération de vente de l'avant-projet. Les multiples affirmations que ce texte est abouti et quasiment définitif ont comme corolaires de figer les positions des groupes, fermer la discussion nécessaire avec la population et accentuer le décalage que nous construisons avec celle-ci. A contrario du traitement de nombre de propositions collectives qui nous ont été adressées, si nous souhaitons retrouver un semblant de crédit dans le cadre de cette nouvelle phase de nos travaux, nous ne pourrions ignorer les avis qui se dégageront de la consultation. Pour notre part, nous nous engageons à vous rapporter l'expertise des Associations et à relater le plus fidèlement possible le résultat de leur consultation. Je vous remercie de votre attention.

Applaudissements

La présidente. Je vous remercie, Monsieur Calame. La parole est à Mme Béatrice Gisiger.

Mme Béatrice Gisiger. Merci Madame la présidente. Les esprits chagrins et les fossoyeurs bien intentionnés, dont mon excellent ex-collègue conseiller administratif d'Onex, ont condamné notre projet de future constitution à l'échec et, par là-même, notre Assemblée constituante. Cette attitude est très peu démocratique et, heureusement, elle n'a pas empêché nos travaux d'aboutir aujourd'hui à cet avant-projet. Le groupe démocrate-chrétien s'en réjouit car, oui, il peut sourire aussi, d'une part parce que nous avons été élus par le peuple et nous sommes donc, par cette élection, investis d'une mission importante –

d'aucuns d'ailleurs l'ont rappelé ici, et je m'en réjouis – dont cet avant-projet est une première étape, certes très perfectible encore. D'autre part, parce que la détermination, nous l'avons dit dans cette Assemblée à réitérées reprises, à aboutir à une nouvelle constitution est parfaitement intacte dans les rangs démocrates-chrétiens. A cet égard, je voudrais dire combien notre mandat d'élus est envié par celles et ceux vivant en Suisse, et ils sont nombreux, qui rêveraient de participer à cet exercice démocratique dans leur propre pays. Je le sais car ils vous l'ont dit, ils nous l'ont dit et nous l'avons entendu.

Ainsi, nous y sommes, Mesdames et Messieurs, et c'est tant mieux : l'Assemblée constituante et ses cinq commissions ont travaillé d'arrache-pied et nous pouvons en être fiers. J'aimerais ici, au nom du groupe démocrate-chrétien, remercier chaleureusement les membres de la commission de rédaction qui ont eu la tâche motivante, mais aussi ardue, de mettre en forme les articles, et pardonnez-moi si je recite M. Alder, au moyen d'un langage intelligible – ce langage nous convient parfaitement –, clair et concis. Pour la concision, c'est vrai, nous pourrions faire mieux que 208 articles, mais Monsieur le président, vous nous avez dit que l'article 47 avait été bien travaillé, nous pourrions peut-être nous en inspirer pour d'autres articles. Ce langage est donc clair et concis et, de plus, comme vous l'avez très bien dit dans votre rapport, aisément compréhensible pour le citoyen. Le citoyen lira plutôt l'avant-projet que le rapport du président de la commission...

Une voix s'élève.

Mme Béatrice Gisiger. ... la majorité des citoyens, Monsieur de Dardel, je vous l'accorde, en espérant que la majorité des constituants ont lu le rapport de M. Alder. Ce texte est un premier miroir de nos réflexions et de nos travaux. Il s'agit maintenant, dans la limite du temps qui nous est imparti, de remettre cet ouvrage sur le métier, comme l'ont dit d'ailleurs tous mes préopinants, pour aboutir à un projet convaincant qui trouvera une majorité populaire. Pour ce faire, nous aurons encore plus besoin du Secrétariat général, de son personnel compétent et diligent, ainsi que de la Présidence, tous deux n'ayant ménagé ni leur temps ni leur peine pour mener à bien cet avant-projet. Qu'ils en soient sincèrement remerciés. Avant d'entrer dans les considérations que le groupe démocrate-chrétien voudrait vous faire partager, je voudrais dire que la déclaration commune qu'a faite M. Savary – bien sûr, c'est son droit le plus strict – me gêne quand même, parce qu'elle ferme un peu la porte à une entrée en matière. Nous avons trop souvent entendu dans cette Assemblée des menaces disant « Si vous ne votez pas ceci, nous, en tout cas, nous ne voterons pas la thèse ». Et les propos que je viens d'entendre tout à l'heure me laissent à penser que ce n'est pas tout à fait l'état d'esprit qui règne dans cette Assemblée en majorité.

Le groupe démocrate-chrétien ne mettra pas de catalogue de sujets dans son intervention, mais il voudrait vous réaffirmer ici les quelques principes qui soutiendront la suite de nos travaux et qui nous guideront, je n'ai pas peur de le dire, dans la recherche de majorités. Tout d'abord, la responsabilité individuelle. Certes, nous sommes déçus que notre proposition d'article visant à confirmer les parents dans leur responsabilité première n'ait pas été acceptée, mais nous ferons ce qu'il faut pour le voir figurer à sa juste place dans notre future constitution. Ce principe de responsabilité, il est évident qu'il doit être applicable à tout ce qui soutiendra nos travaux sur l'environnement, notre soutien aux PME, aux communes et à la région, sachant que ce sujet est en travail à la commission 4, à laquelle nous souhaitons d'aller droit à des propositions réalistes qui pourront permettre aux personnes en place, aux institutions de s'y retrouver. Pour la durabilité que nous avons votée, je vous le rappelle le 26 mars 2009, sous forme d'objectifs de développement équilibré et durable socialement, économiquement et dans l'environnement, nous y serons attentifs ; et nous aimons y ajouter le principe d'équité intergénérationnelle et de solidarité intragénérationnelle. Ces principes sont, pour notre groupe, universels et doivent s'appliquer et s'appliquent à la plus grande partie des articles que nous découvrons dans l'avant-projet. Concernant la diversité des sources d'énergie, certes nous aurons l'occasion d'en reparler, mais nous savons aussi,

dans notre groupe, que le nucléaire fait partie dirais-je à titre transitoire de ces énergies et qu'elles restent, avec la diversification et la recherche, une priorité de l'Etat. J'en viens maintenant à la prospérité qui, certes, fait partie des buts de la société, mais cette prospérité, pour nous démocrates-chrétiens, elle doit être partagée : prospérité est aussi solidarité avec les moins nantis d'ici et d'ailleurs. Cette solidarité est présente dans un nombre d'articles proposés. Notre Etat, et nous le savons, n'en déplaît à ceux qui nous critiquent, est très social. Il doit le rester, mais les prestations proposées dans l'avant-projet, comme d'ailleurs dans d'autres commissions, doivent rester réalistes et éviter de faire miroiter des actions et des solutions miracles dont le financement, aujourd'hui, ne peut pas être garanti. De plus, tout ce qui consiste à soutenir l'esprit d'entreprise, l'initiative privée, les PME est un facteur majeur de notre prospérité, de la création d'emplois.

Le groupe démocrate-chrétien se positionne avec détermination pour une constitution tournée vers l'avenir. Vous me direz : « Voilà des propos qui ne sont pas très intéressants », mais combien est-il important de le redire, Mesdames et Messieurs. Nous défendrons les positions tout en cherchant des terrains d'entente avec les groupes représentés dans cette Assemblée, en vue de dégager des solutions acceptables et, oui, il est possible de rêver à des majorités crédibles. Il nous appartient donc aujourd'hui, à nous tous, de nous dégager des logiques de bloc qui ont prévalu l'année dernière, en vue de marquer des positions de négociations pour le plus grand nombre. Nous devons nous mettre au travail, beaucoup d'entre nous l'ont dit et je me réjouis de cet état d'esprit positif qui fait que les négociations ne peuvent se faire qu'autour de la table, en se mettant tous ensemble, sans a priori et sans menace de ne pas faire le travail pour pouvoir y arriver. Certes, il y aura des compromis, nous les ferons, mais cela pour que notre projet de constitution se construise sur les expériences et le respect du passé tout en traçant les voies à suivre pour relever les défis d'aujourd'hui et de demain, les défis d'une société que nous voulons moderne, ouverte d'abord sur elle-même et sur le monde, qui se ressource en puisant dans ses racines et dans ses valeurs et qui se renouvelle grâce à la force de ses institutions, le respect des libertés de ses citoyens et de ses citoyennes. Je vous remercie de votre attention.

Applaudissements

La présidente. Merci Madame Gisiger. Je passe la parole à M. Michel Ducommun.

M. Michel Ducommun. Merci Madame la présidente. Premièrement, notre groupe salue la qualité du travail de la commission de rédaction, qui a correctement mis en forme les travaux d'une première lecture de l'Assemblée plénière qui, elle, n'a pas fonctionné correctement et a adopté un projet de constitution qui, pour nous, n'est pas acceptable en l'état. Je précise quand même que, pour nous, un fonctionnement correct ne signifie pas être d'accord avec notre vision et nos propositions et que nos thèses doivent être acceptées. Pour nous, c'est que le travail de près d'une année des commissions cherchant des solutions acceptables devrait être en principe respecté, et ne l'a pas été. Deuxièmement, vous savez que nous n'étions pas vraiment pour la création d'une Constituante, parce que nous connaissions le rapport de force politique dominant dans notre canton et que nous pensions que l'écriture d'une nouvelle constitution serait plus l'occasion de régressions sociales que d'avancées. Le projet actuel nous donne, hélas, raison. Les régressions sont claires. Je n'aurai sans doute pas le temps de toutes les nommer, mais, Monsieur Kunz, en voyant que ce nouveau projet est progressiste, avec toutes ces régressions, nous n'avons visiblement pas la même définition du mot « progressiste ». Les régressions sont claires. J'en prends plusieurs.

Premièrement, les régressions au niveau du logement et du nucléaire. M. Nils de Dardel en parlera tout à l'heure. La régression est également claire sur l'éligibilité des fonctionnaires, même si j'ai été surpris que la majorité qui l'a votée commence à se poser des questions. C'est vrai que cette suppression est le résultat d'un amendement de dernière minute présenté par le groupe qui a la plus forte proportion de fonctionnaires dans sa députation au

Grand Conseil. L'alliance systématique de la droite peut mener à certaines contradictions. En plus, maintenant, M. Halpérin nous annonce une volonté de recul supplémentaire sur le projet qui existe actuellement : sur le nombre de signatures, sur l'élection des magistrats, sur le besoin de « recentrer les tâches » – c'est beau, comme formule, mais cela veut dire les diminuer – et, finalement, que nous devrions oublier nos objectifs – c'est ce qu'il reproche à la déclaration faite au nom des cinq groupes par M. Savary. Je ne reviens pas sur les conditions dites « non négociables » présentées au nom des cinq groupes. Je réponds quand même à Mme Gisiger quand elle parle de « menaces ». Si nous estimons que le projet qui va être issu d'une majorité qui est systématique dans cette Assemblée est en recul par rapport à la constitution actuelle, il ne s'agit pas de « menaces », il s'agit simplement d'une logique qui est de préférer ce qui a le plus de garanties sociales pour la population. Je reprends les autres problèmes dont on n'a pas parlé. Premièrement, le droit de grève. Il est vrai qu'en partie, il reprend ce qu'il y a dans la Constitution fédérale, mais d'une manière plus limitative. Et je remarque qu'on n'a pas repris tous les articles de la Constitution fédérale, donc il y a une symbolique à se dire que cet article-là, on le reprend, et d'une manière encore plus forte. Il y a une atteinte au droit de grève qui est volontaire dans ce texte ; nous nous y opposerons. Deuxièmement, le salaire minimum à la mode jurassienne – c'est une mode un peu douce – a été refusé de justesse. Nous reviendrons sur ce sujet...

Une voix s'élève.

M. Michel Ducommun. ... Là, ce n'est pas une régression, c'est le refus de quelque chose d'élémentaire, je suis d'accord. Troisièmement, et cela, c'est important, des droits fondamentaux comme les soins, comme l'aide sociale, comme le logement, comme la formation ne sont plus des droits mais deviennent des buts sociaux, et des buts qui sont en complément de la responsabilité individuelle et de l'initiative privée. C'est juste un complément, et c'est un complément qui est seulement dans le cadre des moyens disponibles et ne donne aucun droit subjectif. De dire, Monsieur Kunz, que le fait que des droits deviennent des buts que, de toute façon, on ne peut pas appliquer, c'est progressif et que c'est une avancée... Personnellement, je trouve qu'il y a là quelque chose d'essentiel, dans notre refus d'une telle formulation si on la compare à la formulation de la constitution actuelle. Autre remarque, l'aliénation d'immeubles. C'est vrai qu'on a dit que cette formulation par la commission de rédaction était très concise. C'est vrai qu'elle arrive à mettre vingt à trente lignes de choses importantes sur les aliénations d'immeubles en une seule ligne. C'est vrai que cela laisse énormément de portes ouvertes. C'est peut-être très simple, mais au niveau des choses qu'elle implique et qu'elle garantit, il n'y a plus rien. Et puis, j'en terminerai par là, et Mme Gisiger y a fait allusion, nous trouvons que l'ensemble du projet est marqué par une volonté de mettre l'initiative privée au centre, avec une large ouverture aux privatisations. Cela se traduit au niveau de la vision de la subsidiarité qui ne se limite pas, comme en général dans le dictionnaire, à l'institution étatique inférieure, mais comprend toutes les initiatives privées ou individuelles. Finalement, dans cette définition de la subsidiarité, l'Etat ne doit intervenir qu'en dernier ressort, lorsqu'aucune autre solution ne paraît possible. C'est une vision qui, effectivement, met en avant l'initiative privée et dit que l'Etat intervient le moins possible. C'est une définition du moins d'Etat qu'on a déjà beaucoup entendue. Cette volonté de favoriser l'initiative privée se traduit aussi par le refus d'inscrire dans la constitution le nom des établissements publics principaux ; s'ils existaient dans la constitution, cela obligerait à une votation populaire en cas de privatisation même partielle. Cela se traduit également par l'ouverture aux organes privés, et c'est nouveau, de la surveillance des finances de l'Etat. Au niveau de l'indépendance des organes de surveillance, il me semble qu'il y a un problème. Et cela se traduit finalement par l'introduction de la possibilité, et elle est nouvelle, de déléguer des services publics. Tous ces éléments, vous me permettrez d'évaluer que ce sont des régressions, que, dans la définition d'une avancée sociale, on est à reculons et que, effectivement, si nous n'arrivons pas à améliorer cet ensemble de choses, nous préférons très nettement, et je pense que nous ne serons pas les seuls, la constitution actuelle. Je vous remercie.

Applaudissements.

La présidente. Merci Monsieur Ducommun. Je donne la parole à M. Michel Barde.

M. Michel Barde. Merci Madame la présidente. Le groupe G[e]l'avance tient tout d'abord à saluer le travail de la commission de rédaction et particulièrement de son rapporteur. Il faut bien mesurer l'effort qu'ont constitué l'ordonnement des thèses approuvées par les assemblées plénières, leur mise en forme et leur lisibilité. Cette synthèse est assez remarquable, si l'on veut bien se souvenir des débats parfois difficiles et parfois décousus qui ont eu lieu tant au sein des commissions qu'au sein des plénières. Nous l'avons déjà dit au tout début de nos travaux : l'organisation de la Constituante telle qu'imaginée par le professeur Auer et avalisée par le Grand Conseil est lourde et la fixation d'un quorum de liste à 3 %, s'il élargit la participation, ne pouvait et ne peut que complexifier les débats. L'avant-projet qui nous est aujourd'hui soumis, s'il reflète ces difficultés, a manifestement cherché à les surmonter, ce qui est appréciable. Le travail devra se poursuivre dans la recherche de compromis car, il ne faut pas se le cacher, d'importantes divergences demeurent. On n'a pas toujours, dans cette enceinte, pris la mesure de ce qu'est une constitution, faite pour les générations futures, dont les travaux préparatoires et les débats sont par essence d'une nature différente du traitement d'un dossier ou d'un projet de loi. Le souffle et la vision sont ici nécessaires et l'on ne peut que déplorer que l'image donnée et transmise à la population se soit trop souvent cantonnée à des querelles d'épiciers. La presse et les médias en général ont ici un rôle et une responsabilité à assumer. Le débat est évidemment politique, mais sa portée est considérable.

Je l'ai dit, des divergences demeurent, et notre groupe n'entend pas les esquiver. Tout d'abord, une constitution est une charte fondamentale qui implique un juste équilibre entre les droits et les devoirs. Un recours excessif à l'Etat, outre les charges financières qu'il induit, ne peut que déresponsabiliser l'initiative personnelle. La redondance de certaines dispositions et la reprise de normes figurant déjà dans le droit supérieur ne peuvent qu'alourdir un texte qui, par ailleurs, a cherché à s'adapter aux évolutions du temps et d'une société de plus en plus diverse. Je ne vais pas ici détailler cet avant-projet. Je m'en tiendrai à quelques éléments qui nous paraissent devoir encore animer le débat, en faisant la part entre le souhaitable et le possible. Le droit de résister à l'oppression des autorités prévu à l'article 39 pose évidemment problème dans une société démocratique. L'octroi des droits politiques complets aux étrangers sur le plan communal pourrait encore faire débat, comme aussi la diminution du nombre de signatures requis pour les initiatives législatives et les référendums. Notre groupe a toujours prôné un pourcentage plutôt qu'un chiffre, qui est par définition statique alors que la population augmente. On ne peut à la fois se plaindre des blocages et les faciliter. Il conviendra d'ailleurs, comme le relève le rapporteur, d'éviter des incohérences entre les dispositions applicables au canton, d'une part, et aux communes, d'autre part. Le retrait de la fonction publique en cas d'élection au Grand Conseil fait aussi débat, mais il s'agit d'être cohérent : on ne peut affirmer, d'une part, le principe de la séparation des pouvoirs et bafouer ce principe dans sa concrétisation. A l'article 106, s'il est opportun de rattacher la Chancellerie au département présidentiel, il faut veiller à ce que celle-ci assure la transversalité entre tous les départements ; c'est la condition de la collégialité. Les dispositions concernant les districts laissent un goût d'inachevé. Leur rôle n'est pas défini et leurs relations tant en amont avec l'Etat, qu'en aval avec les communes sont tout sauf claires. En l'état, il nous paraît plus important de mettre l'accent sur le soutien aux intercommunalités et aux fusions de communes. S'agissant de l'énergie, il a été dit et répété que la Constituante ouvrirait la voie au nucléaire. Rien n'est plus faux puisque toute installation serait soumise au référendum obligatoire. Le principe démocratique est donc pleinement respecté. De même, en matière de logement, les dispositions prévues à l'article 169 sont nettement plus dynamiques que celles figurant dans les textes actuels. Ce ne sont pas les symboles qui construisent des logements. Au niveau familial, l'introduction d'un

salairé parental à partir du deuxième enfant poserait de graves problèmes d'application. Cette disposition, qui n'est d'ailleurs pas de rang constitutionnel, s'ajouterait en outre aux allocations de naissance, aux allocations familiales, à l'assurance-maternité fédérale et à l'assurance-maternité cantonale. L'inventivité en matière sociale n'a décidément pas de limites, mais les coûts, eux, en ont. Voilà, mes chers collègues, sans qu'elles soient exhaustives, quelques-unes des réflexions de notre groupe. Notre travail va se poursuivre. « Le vin est tiré, il faut le boire. », dit le proverbe. Buvons-le donc, certes avec modération, mais dans la volonté commune d'aboutir à un projet qui fasse honneur à Genève et suscite l'adhésion de ses citoyens. Je vous remercie.

Applaudissements

La présidente. Je vous remercie, Monsieur Barde. Je passe la parole à M. Murat Alder.

M. Murat Alder. Merci Madame la présidente. J'interviens brièvement sur cette question des districts puisqu'elle a fait l'objet de divers commentaires. Il faut bien comprendre que la commission de rédaction a eu la tâche difficile au niveau de l'interprétation de la volonté de notre Assemblée. Le 21 septembre 2010, notre Assemblée a approuvé plusieurs thèses qui ont consacré la création de ces districts. Au vu du tollé suscité par ces districts – que l'on n'aurait jamais dû appeler ainsi parce que beaucoup de gens qui ont vu le mot « districts » n'ont pas vu les thèses qui allaient avec et ont cru qu'on parlait exactement de la même chose que dans le canton de Fribourg ou dans le canton de Zurich ou encore dans le canton de Vaud –, le 30 novembre 2010, cette même Assemblée a écarté presque toutes les thèses relatives aux organes de ces districts. Or, le même jour, l'Assemblée a aussi rejeté une proposition du groupe UDC d'annuler les thèses du 21 septembre 2010 et au moins un groupe, le groupe MCG si je ne m'abuse, avait jugé opportun de limiter la consécration constitutionnelle des districts à des principes. Donc cette façon de faire, en tout cas aux yeux d'un groupe, était parfaitement cohérente. C'est pour cette raison que nous avons maintenu les thèses relatives aux districts en les transformant en articles, sans pour autant les inclure dans d'autres endroits où il aurait fallu le faire. Par exemple, à l'article 4, on aurait dû dire que le territoire cantonal comprend non seulement des communes mais aussi des districts. Mais on ne l'a pas fait justement parce que nous estimions que le sort de ces districts est incertain ; pour ma part, j'ai même le sentiment que les districts sont mort-nés. Le fait est que notre mission a été de retranscrire en termes constitutionnels les thèses de la plénière. La plénière a décidé de maintenir ces districts sur le plan des principes, donc nous avons tenu à faire ce travail fidèlement. Je vous remercie.

La présidente. Je vous remercie. Je passe la parole à M. Yves Lador.

M. Yves Lador. Merci Madame la présidente. A la suite de ce qu'a dit M. Boris Calame et aussi de ce que vous avez entendu d'autres interventions, je voudrais souligner qu'on peut utiliser la méthode Coué pour se persuader que l'avant-projet est un chef-d'œuvre de droit constitutionnel. Cela ne persuadera que ceux et celles qui ne veulent rien voir ni rien entendre. La somme des reculs, qui ont déjà été mentionnés dans la déclaration commune mais aussi de façon assez précise dans d'autres interventions, est telle qu'actuellement, le texte est voué à l'échec lors d'une consultation populaire. Nous voulons signaler tout de même que l'échec de la Constituante va avoir un certain nombre d'effets déplorables pour l'ensemble de notre débat démocratique. C'est un travail de sape en particulier sur le débat parlementaire qui, à notre avis, n'en a pas besoin. L'effet qu'il risque d'y avoir, c'est que les discussions qui existent déjà, et depuis longtemps, entre les différentes parties prenantes et qui ont lieu ailleurs que dans les cercles d'institutions politiques démocratiques vont tout simplement se poursuivre et se renforcer, parce que les acteurs de la société verront de moins en moins l'intérêt de devoir passer et de devoir travailler avec des instances délibératives politiques, puisqu'ils les sentent si éloignées de la réalité. Nous, en tant que société civile, on aurait très bien pu se contenter de rester à l'extérieur de cela et assister

aux débats depuis là-haut et, aujourd'hui, siffler le travail lamentable des politiques ; et la population serait bien d'accord avec nous et ce serait une manière démagogique facile. Nous n'avons pas suivi cette voie, parce qu'il nous paraît qu'il y avait un enjeu important et précisément parce que, dans le travail que nous faisons quotidiennement, nous voyons à quel point les institutions politiques s'éloignent des réalités auxquelles nous nous confrontons. Il nous paraissait important que le débat constitutionnel permette de ramener ces institutions vers plus de réalité et d'utilité. C'est pourquoi, nous appelons notre Constituante à non seulement arrêter de passer son temps à réécrire l'histoire, comme on l'a fait malheureusement pendant les plénières, mais surtout à se saisir de véritables chantiers d'avenir qui justifient d'avoir ouvert un débat constitutionnel.

Nous aimerions en proposer trois, sans du tout prétendre qu'ils soient exhaustifs ; et, bien entendu, d'autres propositions émergeront de la consultation. Tout d'abord, et cela a déjà été mentionné, donc il y aurait peut-être là une voie qui permettrait de sortir des blocages : la question intergénérationnelle. Elle avait d'ailleurs été très bien posée, lors d'un débat, par notre collègue Françoise Saudan qui avait dit que nous avons un problème aujourd'hui avec des générations qui ont les moyens de faire primer démocratiquement leurs intérêts éventuellement à l'encontre de questions d'avenir. C'est une question vitale pour les démocraties, dans toutes les sociétés occidentales mais pas seulement, puisque le monde entier est aujourd'hui en transition démographique et les pyramides des âges sont en train de s'inverser, ce qui pose toute une série de questions pour les systèmes démocratiques comme pour les systèmes sociaux. Nous n'avons pas de réponses simples et faciles – soyons très clair –, mais il y a un besoin réel de poser les enjeux afin qu'on puisse avoir dans notre société, ici, à Genève, un cadre approprié pour traiter de ces questions et avoir une véritable politique intergénérationnelle, qui manque actuellement dans l'avant-projet de texte constitutionnel. Le deuxième chantier constitutionnel qui nous paraît crucial, c'est celui de l'aménagement. Nous savons tous que c'est un sujet central pour Genève, qui est un petit territoire et qui concentre des usages très différents et qui déborde de ses propres frontières. Or, aujourd'hui, ce territoire est non seulement soumis à des conflits d'usages, mais il est aussi soumis à des dynamiques contradictoires des acteurs économiques. Et en plus de cela, fait nouveau, il y a un nouveau type d'intervention avec les investisseurs institutionnels des marchés financiers qui apportent encore une autre logique qui affecte notre territoire comme d'autres villes, au même titre que Zurich et ailleurs, et à laquelle nos systèmes d'aménagement ne sont pas du tout adaptés. Il existe bien, à Genève, des procédures d'aménagement qui sont très élaborées, très bien faites, avec des études, de la concertation, mais un des problèmes, c'est qu'il en existe plusieurs : il y a bien entendu les travaux autour du plan directeur, mais il y a aussi tous les travaux autour du projet d'agglomération. Or, alors que les communes, à certains égards – et on l'avait vu dans nos discussions –, commencent gentiment à gérer ce que voulait dire le projet d'agglomération, on en est déjà aujourd'hui à préparer la deuxième phase du projet d'agglomération. Donc, il y a un véritable besoin de pouvoir saisir ces questions afin d'avoir des procédures qui soient lisibles par la population, ce qui n'est pas du tout le cas aujourd'hui, qui soient cohérentes entre elles – il y a beaucoup de tentatives, mais on voit encore beaucoup de trous à cet égard – et qui soient ouvertes à l'intégration des partenaires de la région. Il y a donc là un travail à faire et qui aura un effet immédiat. Troisième chantier : la notion de « prospective ». Notre territoire a une évolution qui est soumise à de très nombreux facteurs extérieurs, beaucoup plus que d'autres villes comme Lausanne, Berne ou autre. Il y a un grand besoin d'avoir une connaissance effective des réalités dans lesquelles nous vivons. Et cela, c'est une demande que vous pouvez trouver dans un grand nombre de propositions collectives qui vous ont été soumises et qui, malheureusement, ont été très peu lues et traitées en commissions ; seule une minorité a véritablement été travaillée. Et il y a aussi un besoin de pouvoir comprendre les différentes évolutions. Dans la constitution vaudoise, il y a des dispositions qui donnent une base constitutionnelle à l'Etat vaudois pour faire un travail en matière prospective et nous aurions de quoi nous inspirer de ces travaux pour pouvoir avoir une véritable approche ouverte en matière prospective dans notre canton.

Je crois, chers collègues, pour conclure, que nous avons absolument besoin de sortir de cette sorte de *remake* de guerre froide qui a plombé nos différentes plénières et surtout, notamment sur les sujets que je viens d'évoquer, il y a besoin d'avoir une méthode de travail qui sorte aussi de l'approche fragmentaire que nous avons en commission. Les questions d'aménagement se retrouvent entre deux, trois ou quatre commissions suivant comment on veut les définir et il n'y a aucune approche globale. On a des problèmes identiques avec les deux autres sujets. Il va donc falloir que nous travaillions à côté des éléments en commission, que nous trouvions d'autres méthodes pour être plus productifs. Ces quelques modestes propositions visent à ce que, au lieu de chercher à forcer les réalités dans des cadres préétablis, comme nous l'avons malheureusement fait jusqu'à présent, nous essayions de faire que nos institutions politiques démocratiques puissent retrouver une capacité à appréhender les réalités et donc retrouver une utilité qui leur est aujourd'hui malheureusement et dangereusement de plus en plus contestée. Il est important que nous prenions cela en considération et que nous fassions aboutir nos travaux pour l'ensemble de la population. Je vous remercie de votre attention.

Applaudissements

La présidente. Je vous remercie, Monsieur Lador. Je passe la parole à M. Nils de Dardel.

M. Nils de Dardel. Je vais ajouter quelques mots par rapport à la déclaration de Michel Ducommun. Si on se réfère à ce qui a été dit dans ce débat d'aujourd'hui sur les questions de fond – je ne parle pas de la forme de l'avant-projet –, il y a des critiques particulièrement vigoureuses de la part de tous les groupes situés à gauche, mais aussi beaucoup de critiques fondamentales des groupes situés à droite. A vrai dire, sur le fond, il y a un désaccord très prononcé de quasiment tout le monde avec cet avant-projet. Quelqu'un a dit tout à l'heure que nous étions au milieu du gué. C'est vrai, on est au milieu de gué, mais on est sur une petite pierre entourée de flots tumultueux et la conséquence de cette situation – sauf un miracle, évidemment –, vous la devinez. J'aimerais surtout insister sur deux reculs qui sont extrêmement importants par rapport à la situation constitutionnelle d'aujourd'hui. D'abord, le recul en matière d'énergie. Ce n'est pas seulement la question de l'énergie nucléaire. C'est vrai, l'opposition frontale, totale à l'énergie nucléaire telle qu'elle est contenue dans la constitution d'aujourd'hui est quelque chose de fondamental, mais cette interdiction est accompagnée de tout un programme très complet de mesures d'économie d'énergie qui se trouvent en détail dans l'article 160 E de la constitution, et cela aussi a été supprimé. Et c'est en tout cas aussi important du point de vue du recul que nous avons décrit tout à l'heure. En matière de logement, c'est exactement le même processus qui s'est produit dans cette Constituante. Non seulement on a biffé le terme emblématique de droit au logement, mais on a supprimé aussi toutes les mesures nécessaires contenues aujourd'hui dans la constitution qui concrétisent ce droit au logement, par exemple la lutte contre la spéculation foncière, la priorité à la construction de logements sociaux par rapport aux autres types de logement, les mesures contre les logements vides, les mesures propres pour éviter que les personnes évacuées par des décisions judiciaires se retrouvent sans logement. Et, pire encore, toutes ces mesures ont été remplacées par une sorte de programme politique permettant, finalement, aux promoteurs de construire partout et sans contrainte des immeubles de bureaux et des logements en propriété par étage, en tout cas en grande majorité. Cette situation, c'est pire encore qu'un recul, c'est vraiment une inversion complète de la politique admise par la population de Genève en matière de logement. Pour ces raisons, je dois dire que, personnellement, je suis extrêmement dubitatif sur l'avenir de nos travaux.

La présidente. Merci Monsieur de Dardel. Nous avons encore un orateur, M. Jérôme Savary.

M. Jérôme Savary. Merci Madame la présidente. J'aimerais encore intervenir spécifiquement au nom du groupe Verts et Associatifs pour donner quelques compléments à la déclaration commune de tout à l'heure. Les Verts et Associatifs souhaitent au plus haut point que nous réussissions ensemble le mandat que nous a confié le corps électoral de réécrire notre constitution « dix-neuviémiste ». Nous sommes encouragés par des aspects positifs de l'avant-projet dont nous prenons acte aujourd'hui et sur lesquels nous reviendrons. Cependant, nous constatons que l'avant-projet comporte des éléments fondamentalement régressifs par rapport à la constitution actuelle. Nous avons la profonde conviction qu'une majorité d'électrices et d'électeurs n'acceptera pas qu'on lui enlève ne serait-ce qu'une disposition constitutionnelle d'importance acquise par le passé. En effet, pourquoi accepteraient-ils un projet qui péjore le texte en vigueur ? C'est pourquoi nous avons voulu clarifier au travers de la déclaration commune, à l'attention de toutes et tous, les points qui, de notre point de vue, ne peuvent en aucune manière faire l'objet d'un marchandage. Nous ne perdons pas espoir que ces exigences de base trouveront une majorité en plénière au terme de nos débats. Si l'avant-projet contient clairement pour nous des éléments inacceptables, il comporte aussi de nombreux points positifs que nous tenons à souligner. Parmi eux, citons l'extension des droits politiques communaux pour les étrangers à l'éligibilité ou le renforcement des outils de démocratie directe par la diminution du nombre de signatures pour les initiatives et les référendums. Le groupe des Verts et Associatifs se réjouit des articles concernant l'environnement qui constituent un pôle fort et en partie novateur de l'avant-projet. Nous relevons en particulier la protection étendue des ressources naturelles et des êtres humains, l'adoption des principes de prévention et du pollueur-payeur ou encore l'inscription de l'écologie industrielle qui est une réelle nouveauté. Nous associerons de plus à ces éléments, qui peuvent être qualifiés d'équilibrés, l'article sur la mobilité. Il y a encore, à l'évidence, de nombreux points à débattre dans ce domaine, dont, en priorité pour nous, le chapitre sur l'énergie et le contenu matériel de l'actuel article 160 E qui est à la fois dense et étendu. Nous ne pensons ici pas uniquement à la nouvelle mouture consacrée au nucléaire, qui exonère de manière inadmissible l'Etat de tout effort pour se passer de cette énergie, ceci en totale contradiction avec l'article constitutionnel actuel. Il y a d'autres aspects de cet article qui sont pour nous d'une importance capitale. Nous invitons, sans entrer dans le détail, notre Assemblée, en commission et en plénière, à mener sur l'ensemble des dispositions actuellement en vigueur un examen et un débat approfondis, qui n'ont ni l'un ni l'autre pu avoir lieu jusqu'à présent en commission 5 étant donné le programme de travail extrêmement chargé qui a été le sien.

L'avant-projet de constitution est assurément une étape importante du processus engagé au sein de la Constituante. Les élus Verts et Associatifs, comme ils l'ont fait dès le premier jour, continueront à s'engager totalement et à apporter leur contribution de manière constructive dans les commissions et en plénière. Ils considèrent notamment qu'il n'est pas trop tard pour que notre Assemblée reprenne le bon cap, celui d'aboutir à de larges majorités, sans lesquelles il ne saura y avoir de résultats satisfaisants. La plupart d'entre nous ici se sont engagés dans la Constituante, plutôt que de briguer un autre mandat politique, par idéal, afin de démontrer, par cette expérience collective, qu'une autre manière d'aboutir en politique est possible. Chères et chers collègues, nous n'avons plus qu'un an pour y parvenir. Le délai devient court. Si nous échouons, c'est tous ensemble que nous aurons failli. En prenant acte de cet avant-projet, le groupe Verts et Associatifs montre qu'il est prêt à se relever les manches pour faire aboutir le projet, tout en étant déterminé à lui donner un contenu plus acceptable. Merci de votre attention.

Applaudissements

La présidente. Je vous remercie, Monsieur Savary. Je passe la parole à M. Soli Pardo, qui a trois minutes.

M. Soli Pardo. Je vous remercie, Madame la présidente. Je n'entrerais pas, parce que je crois que ce n'est pas le propos d'aujourd'hui, dans la querelle gauche-droite, entre une gauche folle et une droite molle, une gauche folle qui se plaint que ses desiderata ne soient pas exaucés et qui se trouve confrontée à la règle de la majorité qui est très préoccupante pour elle, et une droite molle toute marrie de ne pas avoir réussi sa tentative d'exercice de castration des droits populaires. Sur le fond, l'essentiel de l'exercice de la commission de rédaction est réussi. Vous avez identifié les problèmes les plus importants, vous avez pointé du doigt certaines incohérences qui figurent dans les thèses que nous avons votées – pas toutes, mais la plupart – et vous avez réussi un excellent exercice sur le fond. Une petite réserve, toutefois : ce que nous a dit tout à l'heure le président de la commission au sujet de l'utilisation du mot « Etat » n'est pas tout à fait exact. Il a été dit que lorsque le mot « Etat » est utilisé, cela signifie à la fois le canton, les communes et les établissements publics. Quand je vois – j'ai plein d'exemples, mais le temps est limité, donc je ne les donnerai pas tous – qu'à l'article 163, la surveillance de l'activité des professions de la santé appartient à l'Etat, je ne sais pas si cela recouvre les communes et les établissements publics : est-ce que la commune de Gy doit surveiller elle-même le médecin qui exerce sur son territoire ? Un autre exemple, article 166, « L'Etat adopte un plan directeur de l'aménagement [...] ». Actuellement, c'est une tâche cantonale. Est-ce que vous voulez aussi confier cela aux établissements publics et aux communes ? Il y a donc certaines parties de l'avant-projet où le mot « Etat » est utilisé alors qu'il ne vise que le canton. Sur la forme, puisque vous êtes très bien sur le fond, vous avez évité le pire. Le pire, c'est d'utiliser ce que j'appelle « le langage m'sieurs dames », c'est ce langage de gauche avec des traits d'union, des e et des s qui a pour principale fonction de rendre le texte illisible, au grand plaisir de leur auteur, généralement. Vous l'avez évité. Mais vous avez utilisé un langage que le politiquement correct vous fait taxer d'inclusif, mais que j'appelle, moi, « le langage de camionneur », mais très affectueusement. Pourquoi de camionneur ? Parce qu'on entend souvent, même dans cette salle, « Ces essieux qui veulent voter oui, appuyez sur le bouton vert, ces essieux qui veulent voter non, appuyez sur le bouton rouge. » Mais vous avez utilisé ce langage exclusif qui n'apporte aucun sens supplémentaire, c'est-à-dire que quand on dit « les députés », est-ce qu'il y a une personne dans cette République susceptible de lire l'avant-projet qui peut penser que cela n'englobe pas les députées de sexe féminin ? Donc, tout en voulant vous calquer sur la logistique de M. Eugen Huber, vous avez pris un parti qui est celui d'ajouter des mots qui n'apportent aucun sens supplémentaire, en mettant des termes au féminin. Il y a une note excellente qui a été faite – j'en ai bientôt terminé, Madame la présidente – par MM. Georges Dumézil et Claude Lévi-Strauss à l'Académie française en 1983, à la demande d'un certain François Mitterrand...

La présidente. Excusez-moi, Monsieur Pardo, mais vous êtes au bout de votre temps.

M. Soli Pardo. ... Oui, oui, je termine. Cette note disait bien que l'utilisation du langage inclusif était totalement inacceptable et heurtait la langue française. Je vous remercie.

La présidente. Merci Monsieur Pardo. La parole est à M. Souhaïl Mouhanna.

M. Souhaïl Mouhanna. Merci Madame la présidente. S'agissant de prendre acte de ce projet, je vais vous donner un certain nombre d'éléments concernant la manière dont le groupe AVIVO prend acte de ce projet. La première chose, j'ai entendu un certain nombre de représentants de la majorité de droite de notre Assemblée s'exprimer sur ce que devrait être le projet de constitution de la République et canton de Genève. J'ai entendu M. Kunz s'autoproclamer l'un des plus progressistes de notre pays. Il m'a fait penser, d'ailleurs, avec les représentants de la droite, à une sorte de *Tea Party* à la genevoise. Certainement, M. Kunz serait l'un des ardents supporters de Mme Sarah Palin aux Etats-Unis. Cela, c'est par rapport à ce qu'il appelle être progressiste dans notre canton. J'ai entendu M. Michel Barde parler de constitution pour les générations futures. Il se trouve qu'en entendant cette intervention de M. Barde et ce qui a suivi et le contenu de sa déclaration, j'ai eu aussi une

petite pensée pour ce qui se passe actuellement dans un pays pas si loin de nous ; je parle de l'Egypte. J'ai pensé aux pyramides. Il m'a fait pensé aux pyramides parce qu'en parlant des générations futures, et en écoutant les uns et les autres, on veut nous donner l'impression que, par exemple, en coupant une pyramide à la mi-hauteur, on se trouve au juste milieu. Eh bien, pas du tout. Géométriquement, la pyramide sociale genevoise par exemple, à la mi-hauteur, vous allez trouver au-dessus le septième seulement de ce qu'il y a en dessous. Autrement dit, ce que la droite de cette Assemblée essaie de faire, c'est non pas faire quelque chose en faveur des générations futures, mais faire quelque chose en faveur de ce septième qui se trouve en haut, au niveau de l'échelle sociale, au détriment des sept huitièmes de la population de notre canton qui se trouvent en bas de cette mi-hauteur. Cela, c'est la première chose.

Maintenant, qu'en est-il de ce projet ? Tout d'abord, on essaie de nous le vendre comme étant un projet tellement bien fait, tellement bien écrit. M. Alder a parlé d'une lisibilité, etc., mais le même a d'ailleurs dit qu'il y a tellement de lacunes qu'il va falloir tout repenser, ne serait-ce qu'au niveau des districts par exemple, et on se demande où étaient ces grands juristes de la droite qui étaient nos guides dans la manière de rédiger un projet de constitution quand on voit le nombre de lacunes et d'incohérences qui se trouvent dans ce projet. Maintenant, qu'en est-il de ce projet ? Tout d'abord, je le qualifie de rétrograde. Rétrograde, pourquoi ? Parce que, cela a été dit par plusieurs de mes collègues, il revient sur un certain nombre d'acquis démocratiques sociaux ou environnementaux de la population genevoise. Quand on essaie de nous faire croire qu'il représente la majorité de la population, c'est faux, parce que la majorité de la population s'est exprimée à plusieurs reprises sur un certain nombre de sujets que cette majorité de droite prétendument majoritaire au niveau de la population a supprimés. Il est donc antidémocratique. Je parle par exemple du droit au logement. Ils n'ont pas trouvé mieux que, par exemple, de supprimer l'engagement de l'Etat en faveur du logement social, de supprimer l'engagement de l'Etat contre la spéculation foncière, tout en introduisant cet article sur la propriété qui est absolument incroyable : « L'Etat encourage l'accès à la propriété du logement sous toutes ses formes. », c'est-à-dire qu'il va falloir par exemple aider les gros bonnets de la finance internationale pour venir acquérir chez nous des villas à 70 ou 80 millions ou même davantage, au détriment du logement social. C'est véritablement, quand on voit ce qu'ils ont voté, livrer à la cupidité des spéculateurs en tout genre le territoire de notre canton. Quand je lis ce qu'il y a sur le service public : « Le service public assume, en fonction des moyens de l'Etat [...] », ce n'est plus du tout en fonction des besoins de la population, c'est en fonction des moyens de l'Etat. Et ce sont les mêmes, d'ailleurs, qui détiennent toutes les manettes du pouvoir dans notre canton qui appauvrissent l'Etat, qui font des cadeaux aux plus riches au détriment de tous les besoins sociaux de la population et qui introduisent encore, en plus, un corset...

Brouhaha. La présidente agite la cloche.

La présidente. Un peu de silence, s'il vous plaît.

M. Souhaïl Mouhanna. ... un corset pour empêcher l'Etat de répondre aux besoins de la population en matière sociale, en matière de santé, éducation et sécurité. Maintenant, je voudrais citer un certain nombre de retours en arrière, ne serait-ce que les plus récents. Par exemple, l'initiative sur les chiens dangereux acceptée à une très large majorité : balayée. La fumée passive : balayée. L'initiative sur la chasse : balayée. La Banque cantonale, on la livre aux spéculateurs puisqu'on a supprimé son caractère d'établissement de droit public qui est destiné, justement, à contribuer à l'économie genevoise. Les établissements publics médicaux sont livrés également aux privatisations, le logement, la protection des locataires, j'en ai parlé...

Brouhaha. La présidente agite la cloche.

M. Souhaïl Mouhanna. ... Les services industriels, également livrés aux privatisations rampantes, la suppression de l'éligibilité des fonctionnaires, un article constitutionnel voté à une très large majorité il y a moins de douze ans, qu'est-ce qui se passe ? On le supprime, c'est une discrimination supplémentaire, c'est donc antidémocratique. Et d'ailleurs, tout ce qui a été voté en ce qui concerne le social constitue une régression par rapport à ce qui existe actuellement. Et je ne voudrais même pas insister sur le fait que toutes nos propositions en faveur du social ont été balayées avec mépris par cette prétendue majorité qui domine cette Assemblée. Je vais vous le dire, Mesdames et Messieurs : vous avez beau envelopper ce projet de constitution avec du papier doré, mettre tous les vernis dorés que vous voulez, inscrire toutes les dates trompeuses que vous voulez sur ces emballages, cela ne changera rien au fait que votre projet de constitution est avarié et qu'il est impropre à la consommation et qu'une majorité de la population va le rejeter et va éviter d'y goûter. Comptez sur nous, nous allons tout faire pour alerter la population sur les dangers de consommer un tel projet. Comptez sur nous.

Des voix s'élèvent.

M. Souhaïl Mouhanna. Vous verrez.

La présidente. Merci Monsieur Mouhanna. Je passe la parole à M. Patrick-Etienne Dimier.

M. Patrick-Etienne Dimier. Notre groupe n'est pas du tout satisfait de cet avant-projet, mais pour des raisons qui n'ont rien à voir avec les atermoiements que nous venons d'entendre. Oui, les travaux ont consacré d'importantes avancées pour tous ceux qui sont de bonne foi. Oui, nos travaux du premier tour ont été de bonne qualité et, malgré nos différences, ce que nous avons envoyé à la commission de rédaction constituait une bonne base de travail. Oui, les votes des plénières de 2010 permettaient de faire un texte de qualité pour qui voulait aller au-delà d'un laborieux exercice de copiste. Oui, nous sommes d'accord avec la grande majorité des thèses votées, à l'exception notable de l'extension des droits civiques des étrangers car nous voulons prioriser leur accession à la nationalité suisse. Oui, nous pensons que l'hospitalité dont nous avons abondamment parlé n'est pas correctement traduite et que ce n'est pas en donnant le hochet d'une hypothétique élection que cela ancrera mieux le principe de l'hospitalité dans nos mentalités. Oui, nous pensons que le nettoyage de l'ancienne constitution est et demeure nécessaire et nous persisterons à mettre tous nos efforts au service de ce travail qui n'est certes pas facilité par le manque de hauteur du projet qui nous a été livré. Oui, nous regrettons que cet avant-projet, loin des riches heures du Duc de Berry, ne soit qu'un exercice de copiste sans la moindre élévation de l'esprit. Nous ne demandons pas que le texte soit riche en enluminures, nous demandons qu'il ait du souffle, qu'il comporte plus et mieux qu'un alignement d'articles qui ferait pâlir n'importe quel apothicaire. Le texte qui nous a été remis ne peut être que le fruit de théoriciens du droit, de nostalgiques des dispositions alambiquées. Cette nostalgie de la constitution de 1847 a de quoi nous rendre « A-Fazyques » et le pauvre James doit se retourner dans sa tombe en voyant qu'il a fallu toutes ces heures et toutes ces séances pour ne produire au final que ce qui est sous nos yeux. Certes, Paris pas plus que Genève ou la République ne se sont faites en un jour et nous voulons bien considérer que ce texte n'est qu'une ébauche de ce que nous devrons soumettre au Souverain l'an prochain si nous voulons avoir la moindre chance qu'il l'accepte. Il faut donc se remettre au travail, il est colossal et il ne s'agit pas, comme certains le disent dans les travées, de simples ajustages. Il faut reprendre l'ensemble, remettre l'ouvrage sur le métier et, pourquoi pas, changer l'équipe de rédaction...

Huées

M. Patrick-Etienne Dimier. ... En revanche, nous disons ici haut et fort... Je remercie les démocrates qui s'expriment toujours par le même moyen, qui s'appuient sur le peuple pour arriver au pouvoir et s'assoient dessus une fois qu'ils y sont. Nous disons haut et fort : non, cet avant-projet n'est pas, sur le fond, en recul par rapport à celui qui est actuellement en vigueur. Non, nous ne le rejetterons pas au final, si sa formulation redevient accessible, simple et avec plus de souffle que les poussiéreux recueils juridiques qui ont conduit la rédaction actuelle. Non, nous n'avons pas l'intention de le combattre comme certains qui ont déjà sortis les pâles planches de leurs tranchées mentales, aussi désuètes que leur discours est abscond. Non, nous ne quitterons pas notre ferme opposition à l'éligibilité des étrangers, a fortiori si la recomposition territoriale agrandit les espaces de démocratie de proximité. Non, nous n'avons pas l'intention de fléchir sur l'octroi d'un réel pouvoir d'opposition accordé au peuple par les nouveaux outils de démocratie directe rendus accessibles par nos travaux de 2010. Enfin, non, nous n'avons pas l'intention de couler l'œuvre que nous avons entreprise car cela reviendrait à trahir gravement la confiance de celles et ceux qui nous ont élus pour une réforme constitutionnelle et non pas contre. Merci.

La présidente. Merci Monsieur Dimier. Un dernier orateur, M. Koechlin. Je lui passe la parole.

M. René Koechlin. Merci Madame la présidente. Je voulais relever quelques détails, mais qui ont leur importance. Ils portent sur des problèmes de terminologie, des problèmes de terminologie qui empêchent à cette Assemblée de voir la forêt parce qu'ils sont l'arbre qui masque cette forêt. Ainsi, par exemple, on diabolise le terme de nucléaire. Or, il existe deux formes de nucléaire. Celle résultant de la fission des atomes d'uranium qui est polluante par les déchets qu'elle produit ; elle fait donc peur, à juste titre. Mais il existe le terme « nucléaire » qui implique aussi, par exemple, la fusion de l'hydrogène qui, elle, est propre. Le mot « nucléaire » est donc, pour le moins, ambigu. Or, on l'utilise non pas pour le côté positif et l'avenir qu'il implique, mais au vu de passés sombres et qui nous font peur. Je déplore donc ce genre d'inséminations terminologiques qui faussent les débats tant politiques que techniques, économiques ou sociaux. J'invite cette Assemblée à se montrer plus rigoureuse dans l'appréciation des termes qu'elle utilise d'abord dans ses débats, puis dans les thèses qu'elle affirme. Même genre de remarque par exemple en ce qui concerne « Le droit au logement est garanti. » Cette déclaration n'est qu'un manifeste de bonnes intentions qui est demeuré sans effet pratique dans la réalité, sur le terrain, depuis vingt-sept ans, et c'est un professionnel qui vous le dit. Je peux vous dire que cette déclaration, « Le droit au logement est garanti. », n'a eu aucun effet sur la construction de logements dans notre canton. Alors, trouvons une autre formulation qui soit un tout petit peu plus efficace. C'est pourquoi je vous demande, Mesdames et Messieurs, de faire preuve de plus de clairvoyance et de plus de rigueur. A défaut, nous n'aboutirons pas.

Applaudissements

La présidente. Merci Monsieur Koechlin. Je donne la parole à M. Murat Alder.

M. Murat Alder. Merci Madame la présidente. Je remercie toutes les personnes qui sont intervenues pour leurs réflexions, leurs commentaires. J'en prends bonne note. Je vous confirme la pleine et entière disponibilité des membres de la commission de rédaction dans les commissions thématiques pour vos travaux au cours des prochaines semaines et des prochains mois. Nous nous réjouissons de vous retrouver dans ce cadre. Dans la mesure du possible, nous agissons par binôme, comme nous avons également très bien su le faire au sein de la commission de rédaction. En attendant, j'espère et je souhaite sincèrement que cette année 2011 sera placée sous des auspices un peu plus calmes. Je vous remercie de votre attention.

La présidente. Merci Monsieur Alder. Je réitère mes remerciements à la commission de rédaction. Maintenant, nous sommes à la fin de cette prise d'acte, nous entrons dans de nouvelles étapes qui nous attendent pour les travaux qui vont venir, de façon à ce que, à la fin de cette année, nous ayons une nouvelle version de constitution. J'aimerais vous remercier. Avant que nous ne prenions notre pause, j'aimerais vous donner trois informations. La première, j'aimerais simplement que vous voyiez que parmi les documents que vous avez trouvés sur vos pupitres se trouve ce tableau de concordance mettant en regard à la fois les thèses adoptées, les articles de l'avant-projet et les articles de la constitution actuelle. C'est un travail extrêmement rigoureux et précieux qui a été fait, en grande partie en tout cas, par Mme Irène Renfer. Si je nomme particulièrement ce document, c'est qu'il vous sera très utile dans les travaux de commission. J'aimerais aussi simplement vous dire que nous sommes à la recherche de l'enveloppe de la carte de M. Grobet et d'une feuille remplie déjà de mots de sympathie. Merci de nous la redonner là où elle circule. Si vous ne l'avez pas vue, on la fera circuler tout à l'heure. J'aimerais demander également aux scrutateurs de se retrouver pour cinq minutes dans la salle Nicolas-Bogueret pour que nous puissions bien mettre au point les questions du processus d'élection de tout à l'heure. Je vous souhaite une très bonne pause et nous nous retrouvons ici pour commencer à dix-heures précises. Je vous remercie.

Pause de 16h20 à 17h00

Début de la séance de 17h00

La présidente. Chers constituantes et constituants, avant de passer à la procédure d'élection de la nouvelle Présidence, j'aimerais encore dire quelques mots. Vous savez que M. Jacques-Simon Eggly a décidé de ne pas se représenter à la Présidence et j'aimerais, en notre nom à tous et à toutes, au nom du Bureau et au nom de la Présidence, le remercier pour les deux ans où nous avons travaillé ensemble au Bureau et surtout à la Présidence. En fait, d'accord, pas d'accord, nous avons su nous le dire, dans le respect des idées de chacun, et travailler ensemble ; nous avons su aussi ne pas perdre de vue les objectifs communs qui étaient les nôtres. Jacques-Simon, ce soir, j'aimerais simplement te dire grand merci, à la fois pour ton esprit d'équipe, pour ta loyauté et pour ta disponibilité. Si tu prends le temps de penser à d'autres entreprises, à d'autres rivages, il nous semblait qu'Erick Orsenna pourrait t'y accompagner avec son ouvrage sur *L'entreprise des Indes* que nous te remettons au nom de tous.

Applaudissements

La présidente. J'aimerais passer la parole à M. Lionel Halpérin.

M. Lionel Halpérin. Je vous remercie Madame la présidente. C'est un redoutable honneur de prendre la parole pour parler d'un orateur né, un véritable tribun qui sait séduire son auditoire en quelques mots prononcés et imposer le silence, dès qu'il prend la parole. Mais ce n'est pas pour rappeler ta brillante carrière, Jacques-Simon, puisque c'est bien sûr de toi dont il s'agit, ta brillante carrière professionnelle et politique, celle d'un parlementaire hors pair, remarqué et respecté, que je m'adresse à toi aujourd'hui. Ce n'est pas au parlementaire de lumière que je m'adresse donc mais à l'homme de l'ombre qui a œuvré dans la discrétion et l'efficacité, à mettre l'huile nécessaire dans les rouages de notre constitution, à celui qui a su mettre ses talents multiples de parlementaire au service de l'exécutif de notre Assemblée, sans compter ni son temps, ni son engagement et sans jamais hésiter à mettre les mains dans le cambouis. C'est donc au travailleur Jacques-Simon Eggly que je m'adresse maintenant. C'est celui que je salue au nom de notre groupe des Libéraux & Indépendants et, je le crois, au nom de toute notre Assemblée, quelles que soient les opinions politiques des uns et des autres. C'est à celui sans qui la constitution serait sans domicile fixe,

aujourd'hui encore – comme parfois l'UDC a siégé par moins dix degrés – que je m'adresse, à tes talents de médiateur, qui sait toujours apaiser par un sourire et surtout par un bon mot les tensions naissantes et qui ont été précieux à notre Assemblée. Merci donc, Jacques-Simon, de ton dévouement, de ta disponibilité et pour ton art de la diplomatie. Aujourd'hui, le président Jacques-Simon s'en va et le tribun reprend ses droits. Bravo Jacques-Simon et merci.

Applaudissements nourris de l'Assemblée.

La présidente. Evidemment, je donne la parole maintenant à Jacques-Simon.

M. Jacques-Simon Eggly. Madame la présidente et chers collègues, après ces mots amicaux et très chaleureux de Lionel Halpérin, je me sens tenu de dire quelque chose, mais rassurez-vous, cela sera très bref. En réalité, je ne fais pas de fausse modestie. Ma non-candidature à la présidence pour une nouvelle année est un tout petit événement qui ne méritait pas que l'on s'y arrête mais qui n'a pas – je dirais – la moindre portée dans l'histoire de notre Assemblée constituante. Mais ce que j'aimerais dire, c'est que – vous savez quand on prend une décision – on ne sait jamais après coup si on a pris la bonne, mais la décision est prise et on avait des raisons de le faire. Et les raisons sont assez personnelles. Je trouvais qu'après deux ans, j'avais fait ce que je devais faire à cette place qui n'était pas forcément d'ailleurs conforme à ma nature, ensuite, que j'avais peut-être envie en effet de reprendre une place de constituant pouvant davantage s'exprimer, et peut-être une certaine fatigue devant cette charge constante d'organisation, d'orchestration, de temporisation, de négociation. Mais ce que j'aimerais dire, c'est que dans cette ombre – puisque vous avez parlé d'ombre, mon cher collègue – il y a eu beaucoup de lumière, c'est-à-dire que véritablement, j'ai eu un plaisir que je n'imaginais pas à siéger et travailler avec mes trois coprésidents et je dois dire que la qualité des relations humaines que j'ai eues avec eux, de respect, d'amitié, est quelque chose qui m'a marqué profondément. Je n'avais jamais été dans ma vie parlementaire un « exécutif » du Parlement et je dois dire que cela a été pour moi une expérience humaine extrêmement enrichissante. Et puis, j'en ferai sourire certains, j'appréhendais un peu le Bureau parce que je me disais : « Mon Dieu, Jocelyne Haller, Souhaïl Mouhanna, comment cela va se passer, etc. »....

Rires dans l'Assemblée

M. Jacques-Simon Eggly. Eh bien, je dois dire, je vais vous étonner, que sans partager souvent les avis, là aussi, j'ai été absolument conquis par la qualité des relations humaines. J'ai découvert des personnalités pour lesquelles j'ai eu immédiatement un très grand respect et indépendamment des idées, ce qui compte finalement, c'est l'authenticité et la qualité humaine. Alors à mes coprésidents, aux membres du Bureau, j'aimerais dire un grand merci et je me réjouis d'ailleurs de continuer à être parmi vous comme constituant. Merci beaucoup.

Applaudissements

La présidente. Très grand merci Jacques-Simon et la vie continue. Nous allons passer à l'élection de la Présidence collégiale. Ce point sera traité par Mme Jocelyne Haller, membre du Bureau, à qui nous laissons notre place.

Mme Christiane Perregaux, Mme Contat Hickel, M. Thomas Büchi, M. Jacques-Simon Eggly rejoignent les rangs de l'Assemblée.

Mme Jocelyne Haller prend la Présidence.

La présidente. Bien, je vous remercie. Je vais rester un bref moment à cette place. Que

d'aucuns se rassurent, je n'ai aucune ambition d'y rester. Donc, conformément à notre règlement, les membres de l'Assemblée doivent élire les membres de la Présidence collégiale. Nous avons reçu cinq candidatures. Il s'agit de celles de M. Thomas Büchi, Radical-Ouverture, Mme Marguerite Contat Hickel, Les Verts et Associatifs, M. Ludwig Muller, UDC, Mme Christiane Perregaux, socialiste pluraliste et Mme Céline Roy, Libéraux & Indépendants. Le nombre des candidats étant supérieur au nombre de postes à repourvoir, nous allons devoir procéder à des élections. Le premier tour aura lieu à la majorité absolue et lors du dépouillement, nous ferons une pause. Simplement vous rappeler, parce qu'on m'a demandé de faire cette petite mise en garde, que nous ne sommes pas ennemis de la fantaisie, néanmoins nous sommes appelés à nous prononcer sur les candidatures de ceux qui se sont effectivement portés candidats. Alors, je vous rassure, Fidel Castro, comme l'année dernière, ne s'est pas porté candidat ! Il n'y a donc pas lieu de voter pour lui. Donc, la règle veut que vous vous prononciez sur les personnes qui ont annoncé leur candidature, à tout le moins sur des membres de cette Assemblée. Vous rappelez encore que chaque bulletin vaut pour quatre suffrages, et quatre suffrages pour chaque personne différemment. Il n'y a pas de cumul de suffrages. Enfin, avant de livrer la parole aux chefs de groupe qui voudront dire quelques mots à propos de leur candidat, simplement préciser que le Bureau a pris acte qu'un groupe qui ne présentait pas de candidat a souhaité s'exprimer. Cette possibilité reste ouverte aux autres groupes qui souhaiteraient le faire également. Le temps de parole est limité à trois minutes pour la présentation des candidats.

La présidente. Madame François Saudan, vous avez demandé la parole.

Mme Françoise Saudan. Non.

La présidente. Alors, M. Murat Alder.

M. Murat Alder. Merci Madame la présidente ad interim. Le groupe Radical-Ouverture tient d'abord à exprimer ses remerciements à son tour à Jacques-Simon Eggly pour les services qu'il a rendus. Cher Jacques-Simon, merci du fond du cœur. Nous nous réjouissons de te retrouver en bas dans notre arène et nous présentons aujourd'hui la candidature de M. Thomas Büchi qui, jusqu'ici, a travaillé à pleine et entière satisfaction de notre groupe et je l'espère aussi de notre Assemblée. Et nous soutiendrons également la candidature de Mme Céline Roy qui a été assistante parlementaire, qui a une vision d'ensemble de nos travaux depuis le jour de notre élection, qui a siégé dans deux commissions thématiques, qui s'investit à fond pour notre Assemblée, pour ses travaux et nous estimons que ce serait aussi un signal fort donné à l'extérieur, d'avoir une majorité de trois femmes à la Présidence, dont l'une serait l'incarnation de la génération future, les générations aussi pour lesquelles nous écrivons cette constitution. Ce serait un acte décisif pour la suite de nos travaux que d'élire une brillante personne pleine d'avenir. C'est pour cela que nous souhaitons que M. Thomas Büchi et Mme Céline Roy soient élus à la Présidence. Je vous remercie de votre attention.

La présidente. Je vous remercie Monsieur Alder. La parole est maintenant à M. Mizrahi.

M. Cyril Mizrahi. Merci Madame la présidente. Très brièvement, notre groupe tient également à remercier la Présidence sortante qui a œuvré malgré les écueils, a garanti la bonne marche du Secrétariat général, mais également de l'Assemblée dans son ensemble. C'est dire si nous appelons de nos vœux à un renouvellement des « coprésident-e-s », pour ceux qui aiment bien le langage épïcène, mais également au maintien d'un équilibre et d'une continuité, selon la formule deux plus deux. La Présidence est évidemment une affaire d'organisation, de capacité d'organisation des travaux de l'Assemblée, mais la Présidence est également aussi, peut-être, un supplément d'âme de notre Assemblée, le garant d'une certaine ouverture. La Présidence doit également être rassembleuse et s'engager d'une certaine manière bien qu'indirectement, mais d'une manière tout de même déterminante

pour la réussite de notre projet de révision de la constitution. Dans ce sens, et peut-être un peu paradoxalement, notre groupe est d'avis que c'est la continuité qui, aujourd'hui, est garante du changement et c'est dans cet esprit que le groupe socialiste pluraliste vous présente bien évidemment la candidature de Mme Christiane Perregaux à la réélection, parce que Mme Christiane Perregaux a largement démontré des compétences, mais également des qualités humaines et politiques qui s'inscrivent dans la démarche et les qualités dont je viens de parler. Christiane Perregaux – c'est un point que je tiens notamment à souligner, a œuvré tout particulièrement pour la réussite d'un exercice qui nous tient à cœur, c'est celui de la consultation populaire. Pour l'ensemble du travail qu'elle a fait, nous tenons à la remercier et vous invitons, dans le cadre de cette continuité de la formule deux plus deux dont je vous ai parlé tout à l'heure, à soutenir sa candidature pour une nouvelle année à la Présidence.

La présidente. Je vous remercie Monsieur Mizrahi. La parole est à M. Lionel Halpérin.

M. Lionel Halpérin. Je vous remercie Madame la présidente de séance. Je ne quitte décidément plus le micro aujourd'hui, mais c'est pour la bonne cause. La bonne cause, c'est que j'ai le plaisir, au nom du groupe des Libéraux & Indépendants, de vous présenter la candidature de Céline à la Présidence, une candidature que je soutiens avec force, non seulement parce que j'ai de l'amitié pour elle, mais surtout parce que je sais qu'elle sera un apport extrêmement important pour la Présidence et pour le fonctionnement du Bureau de notre Assemblée. Un apport important, d'abord, elle l'a démontré par son caractère ouvert et éclectique, puisque Mme Céline Roy a non seulement un bachelor d'ingénieur en physique appliquée, mais également – et c'est peu commun – un bachelor et un master en droit et qu'elle a fait preuve d'une ouverture d'esprit d'autant plus marquée qu'on sait qu'elle est assistante du professeur Tanquerel qui ne partage pas toujours toutes ses opinions politiques. Toutes ces qualités en font évidemment une personnalité importante au sein de la Présidence mais il y a surtout une autre chose que j'aimerais rappeler à chacun d'entre vous. Comme vous le savez, Mme Céline Roy a été l'assistante parlementaire du groupe des Libéraux & Indépendants avant d'être élue comme viennent-ensuite à l'Assemblée constituante. En sa qualité d'assistante parlementaire, elle a non seulement fourni un travail extraordinaire pour le fonctionnement de notre groupe, mais elle a également travaillé pour le fonctionnement de l'Assemblée constituante depuis le début de ses travaux, en préparant notamment des tableaux qui ont été utiles à chacun des groupes, au-delà des bords politiques, pour les travaux de la Constituante. Elle a démontré par là son énergie, sa force de travail et son engagement et elle l'a fait sans compter, en le faisant à l'avantage de tous et ce sont ces qualités-là dont nous aurons besoin pour poursuivre nos travaux dans la sérénité. Je vous appelle donc, chers amis, chers collègues, tout en appelant évidemment la poursuite des travaux de cette Présidence multiple, à soutenir l'élection de Mme Céline Roy.

La présidente. Merci Monsieur Halpérin. La parole est à M. Jérôme Savary

M. Jérôme Savary. Merci Madame la présidente. Le groupe des Verts et Associatifs a le plaisir de vous présenter la candidature de Mme Marguerite Contat Hickel en vue de sa réélection à la Présidence. Précisons d'emblée que nous souhaitons le maintien de la répartition actuelle à la Présidence, à savoir deux membres de gauche et deux membres de droite. Est-il besoin de souligner l'engagement de Mme Marguerite Contat Hickel pour l'ensemble de la Constituante ? L'année qui vient de s'écouler n'a en effet pas manqué d'occasions d'observer son travail acharné. Rappelons en particulier qu'elle a présidé les six premiers mois de 2010, période particulièrement délicate qui allait déboucher sur la série de plénières de la seconde moitié de l'année. Elle a ainsi pu démontrer son sens aigu de l'anticipation, de la planification, de l'organisation ainsi que du compromis qui, vous en conviendrez, n'est pas la moindre des qualités qui nous intéresse ici. En plus de ses atouts de communication et de représentation, elle a par ailleurs su placer – et c'est aussi essentiel – les intérêts de la Constituante au-dessus des querelles entre les groupes. C'est d'ailleurs

dans cet esprit qu'elle s'engage actuellement dans l'organisation des événements liés à la consultation. Bref, sens de la collégialité, force de travail, étoffe politique, trois qualités essentielles dont nous avons besoin par-dessus tout au sein de la Présidence, afin que celle-ci puisse guider notre processus jusqu'à son terme et ce sont précisément ces qualités que réunit Mme Marguerite Contat Hickel. Alors, nous n'avons peut-être pas encore trouvé de consensus sur le texte que nous devons produire, mais avec Marguerite, nous avons d'ores et déjà trouvé une ambassadrice impeccable qui va nous permettre – nous l'espérons – de conclure notre démarche qui nous a réuni jusqu'ici dans d'excellentes conditions. Je vous remercie par conséquence, chers collègues, de l'accueil favorable que vous réserverez à sa candidature.

La présidente. Je vous remercie Monsieur Savary. La parole est à M. Bläsi.

M. Thomas Bläsi. Le groupe que je représente ici souhaite remercier M. Jacques-Simon Eggly pour son engagement, pour son travail ainsi que pour le respect de la transition que sa démission à la Présidence devrait représenter. Onze groupes politiques forment cette Assemblée, pardon, onze groupes politiques et un franc-tireur fou forment cette Assemblée. Le groupe UDC constate que seuls quatre groupes, et ce dès le début de nos travaux, occupent les sièges de la Présidence. Plusieurs intervenants, lors du renouvellement de l'an passé, en ont déjà fait le constat. Un député radical nous annonçait un vent de changement annuel, peut-être aurons-nous une petite brise aujourd'hui, après deux ans et demi de travaux. Squatter n'est pas un droit fondamental, mais l'expression d'une détresse sociale dans une société qui se porte mal. En êtes-vous rendus là, Mesdames et Messieurs les coprésidents ? Le groupe UDC aurait préféré que les responsabilités soient confiées à d'autres groupes et que l'élection d'aujourd'hui soit ouverte. Néanmoins, nous respectons les décisions des groupes qui présentent des candidates ou des candidats. Ces décisions ont été prises démocratiquement et vous connaissez, Mesdames et Messieurs, notre attachement à ce principe. Notre groupe présente M. Ludwig Muller en tant que candidat à la Présidence. Il est d'usage dans ce cas de figure de louer les qualités d'un candidat. Permettez-moi de vous parler de ses défauts. D'abord, il s'agit d'un suisse allemand, du fin fond de l'Argovie. Il a débarqué il y a cinquante ans à Genève, a réussi à survivre à ce terrible handicap et à y prospérer. Cependant, malgré l'effort déployé par ses enfants et petits-enfants, il n'a toujours pas réussi à se défaire de ce terrible accent. Il est têtue, il ne comprend pas pourquoi certains membres de cette honorable Assemblée persistent à parler et souvent longuement avant de réfléchir.

Rires dans l'assemblée

M. Thomas Bläsi. Il est têtue. Il ne comprend pas pourquoi les plénières et les séances diverses ne commencent pas à l'heure fixée et qu'il arrive que les constituantes et constituants ne soient pas présents au complet au moment où sonne la cloche. Il est orgueilleux. Il n'accepte pas que certains, dans l'ignorance du travail et de l'engagement fourni par les membres de cette Assemblée, émettent des critiques infondées. Dans ce cas de figure, il lui arrive de voir rouge et dans l'intérêt de nous tous, de réagir contrairement à l'usage diplomatique et de ce qui est politiquement correct. La liste des défauts est encore longue et mon temps de parole limité. Je vais donc conclure. Permettez-moi de vous encourager à donner votre voix à notre candidat, M. Ludwig Muller. Ses défauts sont le miroir de ses qualités, de lui faire confiance, il fera tout pour dynamiser la gestion et promouvoir la future constitution en gestation. Ses paroles et ses actes en font l'idéale solution du consensus. Je vous remercie, chers collègues constituantes et constituants. Madame la présidente, je vous rends la parole.

Quelques applaudissements

La présidente. Je vous remercie Monsieur Bläsi. Comme annoncé, M. Dimier demande la

parole, elle lui est accordée.

M. Patrick-Etienne Dimier. Nous tenons à nous associer aux éloges faits à notre collègue Jacques-Simon Eggly. Nous tenons surtout à saluer le groupe Libéral & Indépendant, qui tient parole et respecte les engagements pris alors que nous n'avions qu'un Bureau provisoire. L'engagement pris dans cette phase préparatoire était que les présidents changeraient annuellement et il n'a jamais été question que les mêmes personnes fassent la durée des quatre ans. Nous constatons avec regret que ce n'était que des mots et nous espérons qu'ils ne se transformeront pas en maux. C'est pourquoi notre groupe ne votera pour aucun des candidats qui se représentent. Pour clore, je constate que, selon l'adage, ni l'argent, ni le pouvoir, ne sont supposés faire le bonheur. Mais à voir combien ceux qui possèdent l'un ou l'autre s'y accrochent, je me dis que l'un et l'autre doivent comporter des bonheurs secrets qui échappent aux autres.

La présidente. Je vous remercie Monsieur Dimier. La parole est à M. Mouhanna.

M. Souhaïl Mouhanna. Merci Madame la présidente. Juste deux mots pour dire tout d'abord que le groupe AVIVO a jugé utile de ne pas présenter de candidat pour deux raisons. La première, la répartition au niveau de la Présidence, dès le départ, a été une répartition antidémocratique, si l'on tient compte de l'importance des divers groupes de cette Assemblée. Il y a eu une entente qui a fait que quatre personnes étaient désignées par avance, sans respecter véritablement la répartition de cette Assemblée, ceci étant dit sur le plan formel. Donc, c'est l'une des raisons. La deuxième raison, c'est que la Présidence qui a été élue a fonctionné très correctement et je tiens à rendre hommage à l'ensemble des quatre personnes qui ont formé cette Présidence. M. Eggly se retire, je saisis cette occasion pour lui rendre hommage, mais je trouve que les trois personnes qui postulent – je parle de Mme Perregaux, de Mme Contat Hickel et de M. Thomas Büchi – sont parfaitement à leur place dans les conditions actuelles. Pour nous, après les diverses interventions que nous avons faites au sujet du contenu de cet avant-projet, nous n'entendons pas – je dirais quelque part – donner la moindre caution à cet avant-projet de constitution que nous condamnons. Maintenant, pour la quatrième personne, j'ai eu le plaisir de cohabiter avec M. Ludwig Muller durant ces deux dernières années au niveau du Bureau et je suis persuadé qu'il est capable de s'investir d'une manière parfaitement impartiale dans le cadre de cette fonction. Je ne suis pas sûr que l'intervention de M. Thomas Bläsi ait été vraiment de nature à la populariser au niveau des votes, mais j'espère que cela ne jouera pas contre M. Muller. Merci.

Quelques applaudissements

La présidente. Merci Monsieur Mouhanna. Juste encore un rappel, le groupe de dépouillement m'a demandé d'attirer votre attention sur le fait que ne seront pris en considération que les bulletins comportant des noms de membres de cette Assemblée. C'était une précision qui valait le détour...

Une voix dans la salle ... Castro !

La présidente. Je vous rappelle qu'il n'était pas candidat ! En ce qui concerne la procédure, les bulletins ne seront distribués qu'aux personnes qui sont assises à leur place. Il n'y aura pas de distribution de bulletins aux retardataires, pour éviter tout malentendu ou confusion. Nous avons déjà vécu ce genre de situation. Je vous remercie de bien vouloir rester assis durant le temps de cette élection. Les scrutateurs qui sont M. Tornare, Mme de Montmollin et M. Chevrolet voudront bien venir ici chercher les enveloppes contenant les bulletins afin de vous les distribuer. Après avoir déposé vos bulletins dans l'urne, nous pourrions faire une pause. Malheureusement, je ne suis pas en mesure de vous indiquer quelle sera la durée du dépouillement. Restez peut-être à proximité, vous serez appelés par la cloche. Je vous

remercie.

Les scrutateurs distribuent les bulletins de vote.

La présidente. Je suis navrée, je vous demande de rester à vos places, c'est important.

Les scrutateurs relèvent les bulletins de vote.

Pause de 25 minutes

La présidente. Je vous prie de m'excuser. Nous avons un léger problème technique.

Interruption de séance pendant quelques minutes

La présidente. Excusez-moi, il nous manquait une donnée. Je vais procéder à la lecture du procès-verbal de cette élection.

Bulletins délivrés : 72
Bulletins non délivrés : 8
Bulletins retrouvés : 72
Bulletins nuls : 0
Bulletins blancs : 0
Bulletins valables : 72
Majorité absolue : 37

Sont élus :

Mme Marguerite Contat Hickel par 58 voix
Mme Christiane Perregaux par 55 voix
M. Thomas Büchi par 51 voix
Mme Céline Roy par 40 voix

Applaudissements

Obtiennent des voix : M. Ludwig Muller, 24 voix
M. Jean-Marc Guinchard 2 voix

La présidente. Je vous remercie de vous être prêtés à cette élection et je vais désormais céder la place à qui de droit.

Applaudissements

Mme Jocelyne Haller rejoint les rangs de l'Assemblée. Mme Céline Roy est fleurie.

Mme Christiane Perregaux, Mme Contat Hickel, Mme Céline Roy et M. Thomas Büchi montent à la tribune.

La séance reprend avec la nouvelle Présidence, sous la présidence de Mme Christiane Perregaux.

La présidente. Chers constituantes et constituants, je vous remercie au nom de la Présidence que vous venez d'élire, de la confiance que vous nous témoignez. Je suis certaine que la nouvelle équipe qui se constitue dès maintenant pourra poursuivre son travail dans le même état d'esprit qui nous a animés jusqu'ici, dans le sens de la collégialité et du respect mutuel. Il est bien entendu que nous avons une nouvelle coprésidente, que nous

accueillons avec beaucoup de plaisir... c'est vrai, je pense qu'on pourrait l'applaudir.

Applaudissements

Maintenant pour cette fin d'après-midi, il s'agit d'adopter en bloc la composition du Bureau, telle que présentée par les groupes et que vous avez sur vos pupitres.

12. Désignation des membres du bureau et de leur suppléant (art. 20, alinéa 2)

La présidente. Je vous donne lecture de la composition du Bureau :

Associations de Genève : titulaire, M. Boris Calame, suppléant, M. Alfred Manuel
G[e]'avance : titulaire, M. Michel Chevrolet, suppléant, M. Jean-Marc Guinchard
Libéraux & Indépendants : titulaire, Mme Céline Roy, suppléante, Mme Simone de Montmollin
MCG : titulaire, M. Patrick-Etienne Dimier, suppléante, Mme Marie-Thérèse Engelberts
PDC : titulaire, M. Guy Tornare, suppléant, M. Jean-Philippe Terrier
Radical-Ouverture : titulaire, M. Thomas Büchi, suppléant, M. Pierre Kunz
SolidaritéS : titulaire, Mme Jocelyne Haller, suppléante, Mme Claire Martenot
socialiste pluraliste : titulaire, Mme Christiane Perregaux, suppléant, M. Albert Rodrik
UDC : titulaire, M. Ludwig Muller, suppléant, M. Pierre Scherb,
Les Verts et Associatifs : titulaire, Mme Marguerite Contat Hickel, suppléant, M. Olivier Perroux

La présidente. J'en arrive aux divers.

13. Divers

La présidente. Y a-t-il des divers ? Ce n'est pas le cas.

14. Clôture

La présidente. Je clos la séance. Je vous remercie et je vous souhaite déjà un bon travail de commission. Il y a évidemment les festivités de la consultation, samedi et lors des soirées-rencontres, et à très bientôt pour une prochaine plénière.

Applaudissements

La séance est levée à 18h00.